

**COOPÉRATION TERRITORIALE
EUROPÉENNE**

**PROGRAMME DE COOPÉRATION
SUD-OUEST EUROPÉEN
2014-2020**

Version du 02/06/2014

CCI	
Titre	<i>Programme de Coopération Espace Sud-ouest européen (SUDOE) 2014-2020</i>
Version	
Première année	2014
Dernière année	2020
Subventionnable à compter du	01/01/2014
Subventionnable jusqu'au	31/12/2020
Numéro de la décision de la Commission européenne	
Date de la décision de la Commission européenne	
Numéro de la décision de modification de l'État membre	
Date de la décision de modification de l'État membre	
Date d'entrée en vigueur de la décision de modification de l'État membre	
Régions NUTS que le programme de coopération englobe	<p>ESPAGNE</p> <p>ES11 Galicia (Galice) ES12 Principado de Asturias (Principauté des Asturies) ES13 Cantabria (Cantabrie) ES21 País Vasco (Pays Basque) ES22 Comunidad Foral de Navarra (Communauté Forale de Navarre) ES23 La Rioja (La Rioja) ES24 Aragón (Aragon) ES30 Comunidad de Madrid (Communauté de Madrid) ES41 Castilla y León (Castille et León) ES42 Castilla-La Mancha (Castille-La Manche) ES43 Extremadura (Estrémadure) ES51 Cataluña (Catalogne) ES52 Comunidad Valenciana (Communauté Valencienne) ES53 Illes Balears (Îles Baléares) ES61 Andalucía (Andalousie) ES62 Región de Murcia (Région de Murcie) ES63 Ciudad Autónoma de Ceuta (Ville autonome de Ceuta) ES64 Ciudad Autónoma de Melilla (Ville autonome de Melilla)</p> <p>FRANCE</p> <p>FR53 Poitou-Charentes FR61 Aquitaine FR62 Midi-Pyrénées FR63 Limousin FR72 Auvergne FR81 Languedoc-Roussillon</p> <p>PORTUGAL</p> <p>PT11 Norte (Nord) PT15 Algarve (Algarve) PT16 Centro (PT) (Centre) PT17 Lisboa (Lisbonne) PT18 Alentejo (Alentejo)</p> <p>ROYAUME-UNI</p> <p>UKZZ Gibraltar (Gibraltar)</p>

PARTIE 1	7
Stratégie de contribution du programme de coopération à la stratégie de l'Union en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive et à la concrétisation de la cohésion économique, sociale et territoriale	7
1.1 Stratégie de contribution du programme de coopération à la stratégie de l'Union en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive et à la concrétisation de la cohésion économique, sociale et territoriale	7
1.1.1 Description de la stratégie du programme de coopération pour contribuer au développement de la stratégie de l'Union en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive et à la concrétisation de la cohésion économique, sociale et territoriale	7
1.1.2 Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement y afférentes, en prenant en compte de l'accord de partenariat, qui repose sur l'analyse des besoins dans la zone visée par l'ensemble du programme et l'analyse de la stratégie adoptée face à ces besoins, notamment, le cas échéant, les liaisons manquantes en ce qui concerne les infrastructures transfrontalières, en prenant en compte l'évaluation ex ante.....	25
1.2 Justification de la dotation financière.....	27
PARTIE 2	34
AXES PRIORITAIRES	34
2.A. Description des axes prioritaires distincts de l'assistance technique	34
2.A.1. AXE PRIORITAIRE 1: PROMOUVOIR LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION	35
2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire comprenant plus d'un objectif thématique.....	36
2.A.3 Fonds et base de calcul de l'aide allouée par l'Union.	36
2.A.4 Priorité d'investissement 1b (PI 1b).....	36
2.A.5 Objectifs spécifiques de l'investissement prioritaire et des résultats escomptés (PI 1b).....	36
2.A.6 Actions qui vont être financées dans le cadre de la priorité de l'investissement (PI 1b).....	39
2.A.6.1 Description du type d'actions qui vont être financées, avec des exemples, ou leur contribution prévue aux objectifs spécifiques, comprenant, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 1b).....	39

2.A.6.2 Principes directeurs relatifs à la sélection d'opérations (PI 1b).....	42
2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 1b).....	43
2.A.1. AXE PRIORITAIRE 2: AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES PME.....	44
2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire comprenant plus d'un objectif thématique.....	45
2.A.3 Fonds et base de calcul de l'aide allouée par l'Union	45
2.A.4 Priorité d'investissement 3a (PI 3a).....	45
2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés (PI 3a).....	45
2.A.6 Actions qui seront financées dans le cadre de la priorité de l'investissement (PI 3a) ..	47
2.A.6.1 Description du type d'actions qu'il est prévu de financer, avec exemples à l'appui, ou de leur contribution prévue aux objectifs spécifiques, comprenant, si nécessaire, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 3a).....	47
2.A.6.2 Principes directeurs pour la sélection des opérations (PI 3a).....	49
2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 3a).....	49
2.A.4 Priorité d'investissement 3b (PI 3b).....	49
2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés (PI 3b).....	50
2.A.6 Actions qui vont être financées dans le cadre de la priorité d'investissement (PI 3b) ..	51
2.A.6.1 Description du type d'actions qu'il est prévu de financer, avec exemples à l'appui, ou de leur contribution prévue pour atteindre les objectifs spécifiques, comprenant, si nécessaire, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 3b).....	51
2.A.6.2 Principes directeurs de la sélection d'opérations (PI 3b).....	52
2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 3b).....	53
2.A.1 AXE PRIORITAIRE 3: FAVORISER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE FAIBLE EN CARBONE DANS TOUS LES SECTEURS	54
2.A.2 Justification de la création d'un axe prioritaire qui couvre plus d'un objet thématique.....	55
2.A.3 Fonds et base de calcul de l'aide allouée par l'Union	55
2.A.4 Priorité d'investissement 4c (PI 4c).....	55
2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés (PI 4c).....	55
2.A.6 Actions qui vont être financées dans le cadre de la priorité d'investissement (PI 4c)...	57

2.A.6.1 Description du type d'actions qu'il est prévu de financer, avec exemples à l'appui, ou de leur contribution correspondant aux objectifs spécifiques, comprenant, si nécessaire, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 4c).	57
2.A.6.2 Principes directeurs pour la sélection d'opérations (PI 4c).	62
2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 4c).	62
2.A.1 AXE PRIORITAIRE 4: PROMOUVOIR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AINSI QUE LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES.....	64
2.A.2 Justification de la mise en place d'un axe prioritaire recouvrant plus d'un objectif thématique.....	65
2.A.3 Fonds et base du calcul de l'aide allouée par l'Union.....	65
2.A.4 Priorité d'Investissement 5b (PI 5b).....	65
2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés (PI 5b).....	65
2.A.6 Actions devant faire l'objet d'un financement dans le cadre des priorités d'investissement (PI 5b).	67
2.A.6.1 Description et exemples du type d'actions devant faire l'objet d'un financement ou contribution prévue de ces actions au regard des objectifs spécifiques, y compris, le cas échéant, l'identification des principaux groupes de bénéficiaires, des territoires spécifiques, bénéficiaires et catégories de bénéficiaires (PI 5b).	67
2.A.6.2 Principes directeurs quant aux choix des opérations (PI 5b).	70
2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 5b).	71
2.A.1. AXE PRIORITAIRE 5: PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR L'EFFICACITÉ DES RESSOURCES	72
2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique.....	73
2.A.3 Fonds et base de calcul de l'aide allouée par l'Union	73
2.A.4 Priorité d'Investissement 6c (PI 6c).	73
2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés (PI 6c).	73
2.A.6 Actions qui vont être financées dans le cadre de la priorité d'investissement (PI 6c)...	74
2.A.6.1 Description du type d'actions qu'il est prévu de financer, avec exemples à l'appui, ou de leur contribution correspondant aux objectifs spécifiques, comprenant, si nécessaire, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 6c).	74

2.A.6.2 Principes directeurs pour la sélection d'opérations (PI 6c).....	77
2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 6c).	77
2.A.4 Priorité d'investissement 6d (PI 6d).....	78
2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés (PI 6d).....	78
2.A.6 Actions qui vont être financées dans le cadre de la priorité d'investissement (PI 6d). .	79
2.A.6.1 Description du type d'actions qu'il est prévu de financer, avec exemples à l'appui, ou de leur contribution aux objectifs spécifiques, comprenant, si nécessaire, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 6d).	79
2.A.6.2 Principes directeurs pour la sélection d'opérations (PI 6d).....	82
2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 6d).	83

BROUILLON

PARTIE 1

Stratégie de contribution du programme de coopération à la stratégie de l'Union en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive et à la concrétisation de la cohésion économique, sociale et territoriale

1.1 Stratégie de contribution du programme de coopération à la stratégie de l'Union en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive et à la concrétisation de la cohésion économique, sociale et territoriale

1.1.1 Description de la stratégie du programme de coopération pour contribuer au développement de la stratégie de l'Union en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive et à la concrétisation de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Le développement du Programme de Coopération de l'espace Sud-ouest européen (SUDOE) se fonde sur la Stratégie « Europe 2020 » et les trois modèles de croissance, à savoir une croissance intelligente, durable et inclusive, qui constituent les lignes directrices de la définition des programmes pour la période 2014-2020. Le Programme bénéficie pour sa part de l'expérience acquise durant les quatre générations de programmation précédentes, qui

lui confèrent une vaste expérience quant à la connaissance du territoire, de ses acteurs et à la compréhension des modalités de développement des projets.

La stratégie du Programme SUDOE 2014-2020 est définie en prenant comme point de départ un ensemble d'éléments clés qui seront développés plus en détail tout au long de cette partie et des autres du Programme :

- Diagnostic territorial (socio-économique) de la zone éligible, afin d'établir au préalable les défis et priorités de l'espace.
- Révision de la complémentarité des actions avec les programmes opérationnels régionaux dans chacune des régions NUTS 2, des programmes plurirégionaux nationaux, et des programmes de coopération transnationaux et transfrontaliers qui sont en partie mis en œuvre sur le territoire éligible.
- Les propositions d'intervention et les possibilités de mise en œuvre d'actions liées aux Accords de Partenariat existant entre les quatre États membres participants.
- La capitalisation sur les résultats des périodes de programmation précédentes, et plus particulièrement ceux de la période 2007-2013.
- Le processus participatif instauré avec les représentants du territoire, et plus particulièrement les enquêtes réalisées en 2012 et 2013 portant sur la typologie des actions potentielles et des dispositifs de mise en œuvre, par l'autorité de gestion et les autorités nationales sur leurs territoires respectifs.
- La mise en place du cadre logique d'intervention constituant la conclusion des points susmentionnés et le fruit des accords entre les États participants, l'analyse de la faisabilité des actions considérées comme optimales pour leur mise en œuvre dans le cadre du Programme servant de base de développement.

De cette façon, le cadre logique du programme transnational porte une attention particulière au développement d'actions liées, en priorité, aux aspects ayant un impact sur la croissance intelligente et durable. Ces modèles de croissance offrent une plus grande valeur ajoutée en matière de coopération transnationale que d'autres interventions qui peuvent être réalisées à titre individuel par les régions ou dans les domaines de coopération transfrontalière, tels que le marché du travail, les communications physiques ou les programmes d'insertion sociale et de formation. Il ressort également la nécessité de travailler en faveur de la mise en valeur du potentiel endogène de l'espace et de la concentration des investissements, dans un vaste espace et avec une dotation de fonds assez faible, afin d'éviter la dispersion financière sur le territoire et obtenir une meilleure visibilité des résultats liés au Programme et un impact plus important.

Le diagnostic territorial a, pour sa part, mis en évidence la réalité des régions SUDOE présentant des modalités de mise en œuvre très différentes d'une région à l'autre, quant à leurs potentialités, leurs éléments de spécialisation et leur niveau de développement. La stratégie pour cette période de programmation a également retenu le principe de coopération transnationale comme élément clé pour parvenir à une plus grande cohésion

économique et territoriale au sein de l'espace SUDOE. L'objectif est de renforcer la capacité de plusieurs régions qui joueront le rôle de moteurs dans le cadre d'actions spécialisées, en tirant parti de l'expérience acquise et des pôles de développement et d'innovation régionaux qui ont été créés au cours des dernières années.

Enfin, il convient de mettre en avant le pari que fait le Programme sur la concentration des ressources financières en s'appuyant sur deux principes fondamentaux :

- La **Compétitivité** interne et externe des centres de technologie et des entreprises (PME), grâce au soutien du développement commun et concerté des centres produisant des connaissances et la mise en application dans les PME, grâce au regroupement des OT1 et 3 pour en faire un seul et même axe d'intervention, afin de transmettre aux acteurs territoriaux ce pari d'intégration.
- La **Durabilité** de la croissance et du développement de l'espace SUDOE, au travers de l'intégration des vecteurs de nature strictement environnementale de l'OT6, à la prévention des risques naturels de l'OT5 et aux actions en faveur de l'efficacité énergétique de l'OT4, qui présentent une grande complémentarité et répondent au besoin d'agir entièrement avec les ressources disponibles.

Les aspects suivants sont présentés en cinq points qui constituent le déroulement de la logique d'intervention du PO SUDOE 2014-2020, formulée de manière synthétique dans les paragraphes ci-dessus.

- Dans un premier temps, est présentée une brève **synthèse du diagnostic** socio-économique, environnemental et territorial de l'espace SUDOE, dans laquelle sont identifiés ses principales potentialités et ses principaux défis. Une brève analyse de la situation de l'espace SUDOE face aux différents objectifs d'« Europe 2020 », dans laquelle est contrôlée sa contribution, plus ou moins importante, en faveur de la croissance intelligente, durable et inclusive de l'Union européenne, vient compléter cette caractérisation.
- Dans un deuxième temps, sont énoncés les **défis et opportunités** de l'espace SUDOE conformément à la stratégie « Europe 2020 ».
- Dans un troisième temps, est analysée l'**expérience de capitalisation** durant la période 2007-2013, en identifiant ses orientations stratégiques et les bonnes pratiques apprises qu'il est recommandé de maintenir et renforcer au cours de la nouvelle période de programmation.
- Sur la base de ces trois dimensions d'analyse, peuvent être définis les **principes et propositions** sur laquelle se fondera la logique d'intervention du PO SUDOE 2014-2020. Ces principes et propositions s'inspirent des cadres de référence stratégique et législative de la programmation 2014-2020 au niveau européen et de la coopération transnationale considérée comme un principe fondamental du PO SUDOE 2014-2020.

- Enfin, et cela constituera la cinquième étape, sont résumées les **conditions de choix et justification des objectifs** thématiques et priorités d'investissement, ce qui permet de clore la présentation de la logique d'intervention du PO SUDOE 2014-2020.

Caractérisation de l'espace de coopération SUDOE

Dans cette partie figure un bref résumé des principales caractéristiques territoriales et socio-économiques de l'espace de coopération SUDOE, qui permettent de comprendre la réalité historique et actuelle du territoire et également d'identifier ses principaux défis et possibilités de développement.

Du point de vue **démographique et territorial**, l'espace SUDOE est caractérisé par le binôme littoral-intérieur. Ainsi, une première distinction peut être faite entre les zones du littoral et proches de la côte – qui présentent une plus forte densité de population et où se concentre la majorité des centres métropolitains tels que Lisbonne, Porto, Barcelone, Valence, Bilbao ou Bordeaux - et les zones de l'intérieur, qui abritent les espaces présentant le degré de ruralité le plus élevé du territoire (comme par exemple l'Auvergne en France ; l'Estrémadure, la Castille-La Manche, la Castille et León ou l'Aragon, en Espagne ; le Centre et l'Alentejo au Portugal), qui affichent une faible densité de population et des taux élevés de vieillissement et où prédominent des villes de petite et moyenne taille. Madrid et Toulouse constituent les deux seules exceptions d'aires métropolitaines importantes situées dans les zones intérieures du territoire SUDOE.



Sur le plan économique, l'espace SUDOE (en particulier les régions péninsulaires que sont le Portugal et de l'Espagne) est particulièrement touché par les effets négatifs de la crise économique et financière européenne. Cela se traduit par des taux de croissance économique négatifs (ou proches de zéro) dans une grande partie des régions au cours des dernières années, et par le ralentissement (voire l'inversion) du processus de convergence avec les moyennes européennes (en ce qui concerne le PIB *par habitant*), comme cela peut être observé de manière claire dans le cas, par exemple, de la région Nord au Portugal.

Le principal effet négatif de la crise sur la population s'est concentré sur la forte augmentation des taux de chômage avec un caractère généralisé dans l'ensemble de l'espace SUDOE. Le chômage peut être considéré comme l'un des principaux défis sur le plan social et économique de cet espace de coopération. Le chômage a lourdement touché le Portugal et, principalement, l'Espagne, où des régions comme l'Andalousie, l'Estrémadure ou la Castille-La Manche ont enregistré des hausses exponentielles atteignant des niveaux très élevés (respectivement 28%, 33% et 35%), nettement supérieurs à la moyenne de l'espace SUDOE (17%) ou européenne (10,4%). De leur côté, les régions françaises du

territoire SUDOE présentent les niveaux de chômage les plus bas (7,2% pour le Limousin et 8,8% pour Midi-Pyrénées et le Poitou-Charentes). Un élément de distinction entre le territoire péninsulaire et les régions du SUDOE les plus septentrionales peut être observé dans ce cas dans lequel ces dernières peuvent aider les autres quant aux façons de faire face à ce problème majeur.

Il existe toutefois aussi des régions péninsulaires au sein de l'espace SUDOE qui ont fait preuve d'une plus grande capacité de résilience face à ces effets de la crise comme, par exemple le Pays Basque ou la Navarre en Espagne, qui aux côtés d'autres régions comme l'Aquitaine et Midi-Pyrénées en France, bénéficient d'un fort dynamisme économique, industriel, scientifique et démographique. Ces régions affichent les taux de chômage les plus bas de l'espace SUDOE et les niveaux les plus élevés de dépenses de R&D, ainsi que quelques-uns des meilleurs indicateurs en ce qui concerne le niveau du PIB *par habitant*.

La structure économique de l'espace SUDOE, *en comparaison avec la structure moyenne européenne*, est caractérisée par une plus grande participation relative du **secteur des services**, tandis que, contrairement à la structure moyenne européenne, la présence du **secteur primaire** est plus forte en termes d'emploi et de participation économique au PIB. Enfin, la participation relative au PIB du territoire SUDOE du **secteur industriel** s'avère plus faible. Ces indicateurs, analysés de façon holistique, sont tout à fait cohérents avec la plus grande ruralité territoriale et la dispersion géographique d'un ensemble significatif de régions de l'espace SUDOE, et plus particulièrement les régions de l'intérieur, qui sont caractéristiques du SUDOE.

De plus, cette structure productive de l'espace transnational s'appuie largement sur les PME (elles représentent 95% de la totalité des entreprises existantes). Ces dernières sont essentiellement engagées dans le secteur des services (entre 75% et 80% du total) et jouent un grand rôle en matière de création d'emploi. Les PME présentent elles des capacités limitées en matière d'innovation et de débouchés sur les marchés extérieurs ; aspect auquel il convient d'ajouter leur plus grande vulnérabilité face aux problèmes de liquidité financière, en raison des difficultés d'accès au crédit et au financement existant depuis le début de la crise.

Malgré cela, certaines régions de l'espace SUDOE occupent des positions prépondérantes et sont même parfois leaders au niveau européen en termes de production industrielle dans des secteurs spécifiques. C'est notamment le cas de Midi-Pyrénées (industrie aéronautique et spatiale), de la région Nord au Portugal (textile et chaussures) ou de la Navarre (énergies renouvelables). Ces régions ont les moyens de jouer le rôle de pôles de développement et d'attraction spécialisés pour les autres régions SUDOE.

La production industrielle s'appuie, d'une part, sur la coopération des entreprises par le biais de clusters, d'associations spécialisées réunissant des professionnels et des entreprises et de pôles de compétitivité ou d'excellence. C'est par exemple le cas de la production énergétique de la Navarre (avec le Cluster Solar de Navarra et des entreprises de pointe), de

l'automobile au Pays Basque (ACICAE), de la santé en Aquitaine et Midi-Pyrénées (pôle Cancer-Bio-Santé), etc.

Par ailleurs, cette production se fonde également sur des activités à forte valeur ajoutée ou fortement axées sur la connaissance et cet aspect se traduit par un investissement en R&D élevé des régions où ces secteurs sont implantés.

Bien que le niveau des dépenses de R&D de l'espace SUDOE dans son ensemble demeure toujours bien en deçà de la moyenne européenne, des progrès significatifs ont été constatés au cours de ces dernières années, avec en tête les régions suivantes : Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Lisbonne, Navarre et Pays Basque. Toutes ces régions se situent nettement au-dessus des moyennes tant nationales qu'européennes des dépenses de R&D, et sont tout près d'atteindre l'objectif fixé dans la stratégie « Europe 2020 » (investissement dans l'innovation représentant 3% du PIB).

Compte tenu du niveau de dépenses de R&D, il ressort également qu'il existe des systèmes sensiblement distincts parmi les diverses régions de l'espace SUDOE en ce qui concerne l'origine des dépenses d'innovation et la prépondérance de chaque groupe d'acteurs, à savoir :

- Les régions leaders au niveau transnational sont celles qui sont également leaders en matière d'investissement privé en R&D (Midi-Pyrénées, Pays Basque, Navarre) ;
- Le poids de la participation publique dans l'investissement en R&D est relativement plus important dans les régions espagnoles (particulièrement dans les régions de Madrid, Estrémadure et Catalogne) ;
- La part consacrée aux dépenses de R&D par les universités s'avère de plus en plus importante dans les régions du Portugal (comme le Nord et l'Alentejo).

Le Diagnostic réalisé a permis de mettre en évidence l'existence d'un lien direct entre, d'une part, une plus grande capacité d'innovation et de transfert des connaissances et, d'autre part, un plus grand dynamisme économique, une plus grande mobilité et de meilleurs chiffres en matière d'emploi. En ce sens, le Programme souhaite peser sur le soutien de ces capacités transnationales du territoire, en laissant les politiques actives et passives en matière d'emploi, tant à l'échelle régionale que nationale, jouer leur rôle complémentaire, et en établissant un système de renforcement mutuel concernant la concentration des ressources.

Du point de vue **environnemental**, l'espace SUDOE est caractérisé par une grande diversité écologique, climatique et territoriale, ce qui lui offre de grands avantages en ce qui concerne le développement d'activités liées à la préservation et la mise en valeur environnementales et touristiques du territoire. La zone SUDOE bénéficie d'une vaste superficie faisant partie de du Réseau Natura 2000 (plus de 20% de la surface totale). Cependant, et cet aspect doit être particulièrement pris en compte, il s'agit d'une zone très fragile. Il existe un grand nombre de zones sur lesquelles pèsent des menaces découlant de la croissance urbaine et de

l'établissement de la population, de la pollution et de la surexploitation agricole, ainsi que des risques naturels spécifiques et récurrents qui sont communs à l'ensemble de la zone transnationale (incendies, tremblements de terre, sécheresse, érosion, désertification ou inondations).

Les **ressources en eau** constituent un atout environnemental qui prend de l'importance au sein de l'espace SUDOE. Ces ressources présentent un double aspect, tant sur le plan de la production d'énergie propre, que sur la nécessité de garantir son approvisionnement pour les hommes, les animaux et les végétaux, et le maintien et l'amélioration, le cas échéant, de la qualité des eaux. Dans l'ensemble, la qualité de l'eau potable au sein de l'espace SUDOE est bonne. L'espace transnational abrite de grands réservoirs d'eau, principalement en France (en Auvergne, par exemple), bien que cela reste très localisé et spécifique et ne présente pas de caractère général. L'espace SUDOE est caractérisé, sur la majeure partie de son territoire, par la rareté de l'eau et des difficultés cycliques pour garantir à la population, l'agriculture ou l'industrie, une alimentation en eau. Cette situation est de plus en plus fréquente dans la zone sud de l'espace de coopération, où les problèmes de désertification et d'érosion du sol vont croissant. Ainsi, deux tiers du territoire espagnol (exception faite de la frange atlantique et cantabrique et des vallées des grands bassins hydrographiques) sont caractérisés par des espaces arides, semi-arides ou à faible humidité. Au Portugal, les zones de l'intérieur des terres de l'Alentejo et l'Algarve sont fortement exposées au risque de sécheresse et de désertification.

Ainsi, les ressources en eau constituent l'un des principaux défis à relever pour ce qui est des actions sur les risques naturels au sein de l'espace SUDOE. Il résulte de la grande variabilité climatique de l'espace (climats océanique, méditerranéen, méditerranéen continental, de transition et de type montagnard) que le territoire SUDOE est confronté de manière simultanée à des risques de sécheresse/incendies/inondations dans l'ensemble de l'espace et en fonction des périodes de l'année, et ce parfois en même temps.

Les zones d'influence des principaux bassins fluviaux de la péninsule ibérique (le Douro, le Tage, l'Èbre et le Guadiana) sont les plus touchées par les risques d'inondation tandis que les régions Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes (Xynthia) sont les régions françaises de l'espace SUDOE présentant le risque le plus élevé d'inondations. Il convient aussi d'ajouter que dans les zones de montagne sises dans l'ensemble de l'espace SUDOE, la probabilité d'inondations est forte durant les saisons de fortes pluies ou de fonte des neiges.

Selon les prévisions, des changements climatiques risquent d'affecter de manière sensible l'ensemble de l'espace SUDOE, mais de différentes manières. Au Portugal, il est estimé que l'impact sera plus important au niveau des inondations, en particulier au nord du pays, en raison de la concentration des précipitations en hiver et de la fréquence en hausse des pluies intenses ; élément qui vient s'ajouter à la dégradation de la qualité de l'eau, particulièrement dans l'Alentejo et l'Algarve, du fait de l'augmentation de la température et de la diminution des pluies en été, au printemps et à l'automne. En Espagne, il est prévu que

l'impact sera plus fort sur les territoires du sud-est de la péninsule (pluviométries plus faibles), le bassin du Guadiana, la vallée de l'Èbre et l'archipel des Baléares, accentuant encore les problèmes d'eau déjà importants à ce jour. Dans la région SUDOE en France, sont prévus, dans la zone ouest, des hivers avec de fortes précipitations et dans le sud, dans la zone méditerranéenne, où les étés seront les plus chauds. C'est la raison pour laquelle les effets du changement climatique ont été associés aux risques naturels pour l'espace SUDOE.

Par ailleurs, l'espace SUDOE bénéficie de grandes capacités physiques et d'une vaste expérience de travail lui permettant de devenir une référence et un chef de file en Europe concernant les énergies renouvelables, tant du point de vue de la production énergétique que de la consommation finale d'énergie, que ce soit par les foyers ou l'industrie. De par ses caractéristiques naturelles, l'espace présente un fort potentiel de production énergétique sur la base d'un *mix énergétique* assez diversifié comprenant des sources renouvelables telles que l'énergie solaire, éolienne, hydraulique et de biomasse. Les exemples sur le territoire SUDOE dans ce domaine sont nombreux sur la péninsule ibérique. C'est le cas du Portugal dont 43% de la production énergétique est obtenue grâce à des sources renouvelables ou de l'Espagne où les taux sont supérieurs à la moyenne européenne en matière de production d'énergies renouvelables (30% contre 24,9% pour l'UE). De leur côté, les régions françaises faisant partie de l'espace SUDOE sont celles contribuant principalement à la production d'énergie renouvelable en France (le Languedoc-Roussillon, est par exemple à l'origine de 20% de la production française d'électricité photovoltaïque et l'Aquitaine de 11% de la production nationale d'énergie issue de la biomasse). Il existe donc une grande capacité de coopération entre les régions SUDOE qui sont à la pointe dans chacun des types d'énergie renouvelable.

En ce qui concerne l'**accessibilité et les transports**, l'espace SUDOE présente, dans l'ensemble, de bonnes performances, même s'il reste nécessaire de favoriser les connexions intermodales (intermodalité des systèmes de transport) et de renforcer l'intégration des communications terrestres entre les régions frontalières du Portugal et de l'Espagne.

L'indice d'accessibilité multimodale des territoires de la zone SUDOE est plus restreint que la moyenne de l'UE sauf dans des zones côtières de la Méditerranée et de l'Atlantique bien déterminées. Ces restrictions, en termes d'accessibilité multimodale, s'accroissent particulièrement dans les zones limitrophes intérieures de l'Espagne et du Portugal, et notamment dans les zones de la frontière entre le Haut Tras-os-Montes/Zamora et entre la Beira Intérieure Sud/Salamanque, et dans la zone pyrénéenne.

D'une manière générale, les régions SUDOE disposent de bons indices de densité pour les infrastructures de communication terrestre, comme par exemple les routes et lignes ferroviaires principales. Elles bénéficient également d'une bonne connexion avec les principaux ports de commerce, tant sur le versant méditerranéen qu'atlantique, pour lesquels des actions sont déjà en cours dans le cadre de politiques et programmes

régionaux. Des situations de mobilité plus difficile persistent encore, en particulier dans les zones frontalières du nord est entre le Portugal et l'Espagne et entre l'Espagne et la France, du fait de la concentration de rares points de passage ou de la complexité de la géographie du territoire.

Dans le **domaine de l'éducation**, il ressort que la majeure partie du territoire SUDOE, France et Espagne en tête, a plus que relevé le défi défini dans la stratégie « Europe 2020 » de parvenir d'ici 2020 à un taux de 40% de la population âgée entre 30 et 34 ans suivant des études supérieures. Le Portugal reste cependant à la traîne avec un taux de 27,2%. Le Programme estime qu'il est possible d'agir avec des programmes nationaux pour remédier à cet écart et qu'à l'heure actuelle la coopération transnationale n'apporterait pas une valeur ajoutée majeure. D'une manière générale, les régions affichant le plus grand dynamisme économique et les meilleurs indicateurs économiques le doivent à des structures de formation avec des niveaux élevés d'enseignement supérieur, même si cela n'est pas une condition suffisante. Des régions comme le Pays Basque (61,3% de la population âgée entre 30 et 34 ans suivent des études supérieures), Midi-Pyrénées (54%), les Asturies (50,4%), la Navarre (50,1%) ou Madrid (49,4%) peuvent être citées comme des exemples pour illustrer cette situation. Dans le cas du Portugal, ce sont les régions du Nord du pays et de Lisbonne qui affichent les meilleurs chiffres (avec respectivement 32% et 28,7%), même s'ils restent en deçà de la moyenne européenne (35,8%). Ces dernières sont des régions qui présentent une concentration de population élevée et qui disposent d'une vaste offre d'établissements d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'abandon scolaire, l'espace SUDOE demeure encore loin de l'objectif de 10% fixé dans la Stratégie « Europe 2020 ». Dans quelques régions espagnoles et portugaises, les niveaux sont bel et bien alarmants, avec des chiffres autour voire au-dessus de 40%, comme à Ceuta, aux Îles Baléares et en Murcie, pour l'Espagne ou dans la région Nord et l'Algarve pour le Portugal. En revanche, les régions françaises de Midi-Pyrénées et Aquitaine ont déjà relevé le défi de la Stratégie « Europe 2020 » et leur chiffre en matière d'abandon scolaire est donc inférieur à 10%. Il existe par conséquent un défi commun au sein de l'espace de coopération bien que plusieurs régions soient capables de prendre la tête d'un processus d'amélioration et de développement sectoriel.

Défis et opportunités de l'Espace SUDOE face à la Stratégie « Europe 2020 »

Cette partie est consacrée à une analyse comparative de l'espace SUDOE en vue de la réalisation des objectifs de la stratégie « Europe 2020 », comportant une identification des défis et opportunités concernant la croissance intelligente, durable et inclusive de la région, susceptibles de se traduire dans la logique d'intervention du PO SUDOE 2014-2020.

La promotion de la croissance intelligente, qui se traduit par le développement d'une économie axée sur les connaissances et l'innovation et la capacité de transfert et d'absorption de ces connaissances, constitue l'un des défis prioritaires de l'espace SUDOE

pour la période 2014-2020. Le contexte actuel montre des progrès significatifs dans ce domaine, par rapport au début de la période de programmation précédente. Le Programme a apporté une large contribution au cours de ces dernières années en renforçant sa stratégie axée sur le secteur de la R&D&I qu'il convient de consolider, mettre à profit et renforcer au cours de la période 2014-2020.

Plus particulièrement, au travers de la coopération transnationale, le PO SUDOE peut contribuer à réduire les asymétries qui persistent dans ce domaine entre les différentes régions de l'espace. Il peut également promouvoir l'excellence des régions, des acteurs et des projets ainsi que des résultats qui s'avèrent déjà un succès au niveau régional, en les propulsant à l'échelle européenne et internationale. Cet engagement en faveur de l'économie basée sur les connaissances et l'innovation aura une influence directe sur la création d'emplois qualifiés au sein de l'espace, au travers des domaines de la formation et l'enseignement et par le renforcement du développement endogène. Il aidera ainsi à faire face à l'un des principaux défis posés par la croissance inclusive et la cohésion sociale au niveau transnational qui a déjà été identifié auparavant : le niveau élevé de chômage touchant particulièrement les jeunes de moins de 30 ans.

Comme cela a déjà été indiqué auparavant, le territoire SUDOE, pris dans sa globalité, se situe en deçà de la moyenne européenne en termes de dépenses de R&D&I et loin de l'objectif d'investissement de 3% du PIB fixé dans la stratégie « Europe 2020 ». De plus, il s'avère qu'il existe un déséquilibre intra-territorial en la matière avec une différence bien marquée entre des régions précises indépendamment de l'État dans lequel elles se trouvent. Ainsi il serait possible distinguer deux catégories : d'un côté les régions de Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Lisbonne, Navarre et Pays Basque, où cet objectif a déjà été atteint ou serait sur le point de l'être, et de l'autre la majorité des régions espagnoles et portugaises. Sont également observées des difficultés au niveau de l'exploitation et du transfert des technologies et des connaissances.

Le développement d'une économie axée sur les connaissances et l'innovation est également lié au niveau de qualification de la population. À cet égard, le scénario transnational est, en moyenne, presque identique à celui affiché au niveau européen en ce qui concerne la population âgée entre 30 et 34 ans suivant des études supérieures (aux environs de 35% dans les deux cas) et plutôt optimiste quant à la réalisation de l'objectif fixé par la Stratégie « Europe 2020 » (40%). Cependant, comme indiqué dans la synthèse du diagnostic territorial, sont constatés des déséquilibres entre régions au sein de l'espace, déséquilibres sur lesquels le Programme est capable d'intervenir par le biais de la mise en réseau des acteurs dans ce domaine, en tirant profit des leaderships spécifiques et spécialisés par thématique.

Cependant, il ressort également qu'il existe des régions dotées d'une structure industrielle dynamique et organisée, s'appuyant sur des clusters et des pôles d'innovation. Ces structures disposent de la capacité d'apporter de la valeur ajoutée à la production industrielle et un retour sur les investissements en R&D par le biais de services et produits innovants pour le marché. Ce scénario implique que quelques régions de l'espace SUDOE se

détachent sur le plan sectoriel et soient en position de jouer un rôle de leader, au niveau européen, dans des secteurs déterminés (énergies renouvelables, industrie aérospatiale, industrie de la sous-traitance automobile, textile et chaussure par exemple).

Promouvoir l'économie axée sur les connaissances et l'innovation au sein de l'espace SUDOE implique également d'encourager la cohésion sociale et la croissance inclusives des régions faisant partie de la zone de coopération. À cet égard, l'un des principaux défis de l'espace SUDOE est de favoriser la création d'emploi pour atteindre l'objectif de la stratégie « Europe 2020 » qui fixe un taux d'emploi de 75%. Les actions du Programme sont centrées sur l'élaboration d'un système permettant de promouvoir la création d'emploi par les acteurs concernés, compte tenu du fait que le Programme ne dispose pas des moyens financiers suffisants pour faire face à un défi de cette ampleur ; par ailleurs, il existe des acteurs et initiatives au niveau régional, national et communautaire abordant de manière directe les aspects de l'emploi et du chômage, ainsi que les mesures d'incitation directes en faveur de la création de travail. Les activités du Programme devront prendre comme point de départ les structures, moyens et centres de connaissance existants et encourager leur travail de façon renforcée en réseau, ainsi que l'optimisation de l'adaptation continue de ces éléments aux besoins des PME et l'intégration des connaissances et de l'innovation au sein de ces dernières.

La stratégie « Europe 2020 » favorise également les modèles de croissance durable, par le biais d'une économie à faible émission de carbone et efficace en termes d'utilisation des ressources, protégeant l'environnement, limitant son impact et gérant les risques y afférents. Du fait de ses caractéristiques endogènes et des potentialités de son territoire et de ses dynamiques socio-économiques, le volet durable de la croissance représente une opportunité de spécialisation et différenciation relative de l'espace SUDOE au niveau européen, comme cela a déjà été signalé précédemment.

Dans ce contexte, il convient de souligner le rôle distinctif que joue l'espace SUDOE, au niveau européen, dans le **secteur des énergies renouvelables**. Non seulement la zone de coopération bénéficie de caractéristiques naturelles privilégiées facilitant leur mise en œuvre (le vent, l'abondance de lumière solaire directe, les chutes d'eau) mais elle a également stimulé l'innovation et les structures de production dans ce secteur. Par conséquent, le Portugal et l'Espagne affichent des niveaux de production et de consommation finale d'énergie issue de sources renouvelables nettement supérieurs à la moyenne européenne et les régions françaises de SUDOE présentent, elles, des moyennes supérieures au niveau national. Le Portugal a même déjà atteint son objectif « Europe 2020 » de consommation d'énergie renouvelable par rapport à la consommation totale d'énergie (20%) et l'Espagne et les régions françaises de l'espace SUDOE sont en bonne voie pour réaliser cet objectif.

Par ailleurs, la ruralité marquée de nombre des régions de l'espace SUDOE, les pressions anthropiques existant dans les principaux centres urbains et destinations touristiques, la richesse et l'extension de son patrimoine naturel et sa biodiversité (qui se traduisent par la vaste couverture du Réseau Natura 2000, par exemple) représentent un grand défi en

termes de prévention et de gestion des risques naturels, comme le sont la sécheresse, la désertification et l'érosion du sol, les incendies de forêt ou les inondations cycliques et saisonnières.

L'expérience de la programmation 2007-2013

Une brève analyse de ce qui a constitué la programmation SUDOE au cours de la période précédente permet de tirer des conclusions significatives et utiles qui ont servi de base pour préparer la programmation pour la période 2014-2020.

Dans ce contexte, il convient en premier lieu de souligner qu'à la suite de l'évaluation intermédiaire du Programme, a été réalisée une reprogrammation au cours de la deuxième partie de la période. La réalité des modalités de coopération, les résultats des différentes thématiques existantes et le pari du Programme de s'orienter vers une concentration des ressources pour obtenir une meilleure visibilité et des effets plus notables, ont conduit à revoir les efforts et le budget concernant les deux premiers axes du Programme :

1. Promotion de l'**innovation** et constitution de réseaux de coopération stables en matière technologique ;
2. Amélioration du développement durable en ce qui concerne la protection et la conservation de l'**environnement** et du milieu naturel de l'espace SUDOE)

Cela a impliqué de prélever des ressources sur les deux autres axes (concernant l'accessibilité et le développement urbain durable), avec des taux plus faibles d'exécution et de participation de la part des acteurs sur le territoire.

La reprogrammation a été justifiée, comme cela a été mentionné auparavant, dans le Rapport présentant les Conclusions et Recommandations de l'Évaluation Intermédiaire du PO SUDOE 2007-2013, par la plus grande capacité d'absorption financière atteinte par ces deux axes du Programme. Cela transparaisait dans les plus grandes avancées accomplies en termes d'impact dans le domaine de l'innovation et de l'environnement, des éléments sur lesquels, d'après les agents participant au Programme, le SUDOE a eu une très grande influence pour ce qui est de répondre aux problématiques et besoins existants.

Les données relatives à l'exécution de la programmation SUDOE 2007-2013 ont mis en évidence l'importance relative conférée dans les faits à la priorité 1 (Promotion de l'innovation et constitution de réseaux de coopération stables en matière technologique), qui a représenté près de 50% de l'aide FEDER approuvée et de la totalité des projets approuvés. Plus particulièrement, les projets liés au thème du transfert de technologie ont représenté près de 25% de la totalité de l'aide FEDER versée au Programme, ce qui démontre son importance et son intérêt spécifiques dans le domaine de l'innovation.

De son côté, la coopération sur le thème de l'environnement, qui a représenté 30% du nombre des projets et de l'aide FEDER approuvée entre 2007 et 2013, a montré une plus grande dispersion de l'investissement portant sur des thèmes spécifiques ; la prévention des

risques (8% de la totalité de l'aide FEDER approuvée), l'efficacité énergétique, la gestion et la distribution de l'eau et la protection de la biodiversité (avec 5% pour chacun) constituant les principaux thèmes soutenus par des opérations bénéficiant d'un financement dans le cadre du Programme.

En résumé, les domaines de la R&D&I et de l'environnement, bien qu'ils comprennent des typologies différentes d'opérations, sont ceux dans lesquels les impacts les plus importants et palpables ont été obtenus grâce au financement accordé par le Programme, ces domaines thématiques constituant également ceux pour lesquels les bénéficiaires perçoivent le plus directement l'importance de l'aide fournie par des mécanismes de coopération similaires au SUDOE.

Principes et propositions

Les cadres de travail et possibilités offertes par des documents tels que, entre autres, le Cadre Stratégique Commun (CSC), l'Agenda Territorial de l'Union européenne et les Règlements (UE) n° 1303/2013, 1301/2013 et 1299/2013, constituent, du point de vue stratégique, un premier point de départ pour préparer le Programme SUDOE 2014-2020. Dans ces documents est identifié un ensemble de principes applicables aux programmes opérationnels et de coopération territoriale, comme l'est SUDOE.

Un premier principe qui ressort (principalement dans le CSC et l'Agenda Territorial de l'Union européenne) est celui de la **gestion commune et intégrée** pour ce qui concerne les ressources naturelles, la biodiversité, les risques naturels, l'adaptation au changement climatique et au patrimoine et les valeurs culturelles de l'espace de coopération.

Un deuxième principe (qui figure également dans le CSC) qui est mentionné est celui de l'**interconnexion intelligente**, basée sur le renforcement de la coopération entre entreprises, centres de recherche et d'enseignement supérieur, l'accompagnement fourni à des groupements innovants, des centres de compétences et des pépinières d'entreprises, ainsi que le soutien à la mise en œuvre de bonnes pratiques transnationales concernant les stratégies de spécialisation intelligente.

Un troisième principe important qui est pris en compte est celui de la réalisation d'**économies d'échelle**, par le biais de la coopération et l'utilisation partagée d'infrastructures, d'équipements et de services.

Ces principes, conjugués avec le contexte socio-économique et territorial de l'espace SUDOE, avec ses défis et opportunités par rapport à la stratégie « Europe 2020 », ainsi qu'avec l'expérience de la programmation des périodes précédentes, sont à l'origine d'un ensemble de propositions qui ont servi de base pour élaborer la logique d'intervention du PO SUDOE 2014-2020. Ces bases méthodologiques de référence abordent la valeur ajoutée qu'apporte la coopération transnationale à l'espace particulier que constitue le SUDOE avec, comme axe, plusieurs aspects concrets :

✓ **Concentration des investissements** – compte tenu du défi de la spécialisation intelligente, il est estimé que le PO SUDOE 2014-2020 devra concentrer ses efforts sur des domaines et secteurs dans lesquels le territoire bénéficie d'avantages compétitifs et d'un potentiel endogène, que ce soit du fait de ses caractéristiques intrinsèques ou du fait de la structure même de production de la zone de coopération.

✓ **Lutte contre les asymétries** – au sein de l'espace SUDOE, il existe des régions présentant des niveaux très différents de développement économique et d'implantation industrielle, de production scientifique et technologique, de qualification professionnelle et d'employabilité pour ne citer que quelques facteurs. Le Programme SUDOE 2014-2020 propose de promouvoir le rapprochement entre ces régions pour favoriser et stimuler l'échange d'expériences et l'apprentissage de bonnes pratiques et d'apporter sa contribution dans le cadre de la recherche de solutions face à ces déséquilibres.

✓ **Capitalisation sur les résultats des périodes de programmation précédentes, plus particulièrement ceux de la période 2007-2013** – au cours de la période précédente, la programmation du SUDOE définissait déjà une orientation axée sur la spécialisation et la concentration, sur le plan thématique et des ressources, au travers de deux grands thèmes, à savoir *l'innovation* et *l'environnement*. Comme cela a été expliqué, cette concentration s'appuyait sur les résultats et l'impact des projets ainsi encadrés, ainsi que sur les défis et besoins de l'espace SUDOE dans ces domaines (plus grand nombre de projets, projets plus structurants et meilleure assimilation de FEDER). Pour la période 2014-2020, il a été estimé bénéfique de maintenir la tendance consistant en cette ligne de spécialisation, en approfondissant le thème du développement de domaines de coopération dont le succès est avéré et en misant sur de nouveaux domaines de coopération autorisés par la réglementation, tels que la compétitivité des PME, ce qui permettra un renforcement des actions de compétitivité. Ces actions renforcent en outre le besoin évoqué dans le diagnostic d'agir sur le marché du travail et les secteurs économiques en vue de la relance économique, ceci constituant un moyen pouvant contribuer à sortir de la crise qui a si gravement touché la zone de coopération.

✓ **Orientation axée sur les capacités endogènes** – compte tenu de la création de synergies et de complémentarités par rapport aux Programmes régionaux et à d'autres programmes de coopération transfrontaliers ou transnationaux (comme l'Espace Atlantique ou Méditerranéen), il est estimé que le PO SUDOE devrait accorder une attention particulière aux défis liés au développement endogène, avec les acteurs, PME et sites de l'espace lui-même. Nonobstant, le Programme restera réceptif à la présentation de projets stratégiques ou projets de capitalisation avec d'autres espaces de coopération différents de SUDOE.

Choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement

Compte tenu des propositions et principes précédents, nous avons choisi un total de 5 objectifs thématiques/axes prioritaires autour de deux domaines généraux d'intervention, exposés de façon synthétique dans le tableau suivant:

Domaine d'Intervention 1 Développement Intelligent	Domaine d'Intervention 2 Développement Durable
<p><u>Axe 1 - OT1: Promouvoir la recherche, le développement technologique et l'innovation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> PI 1b <p><i>L'incitation à l'investissement des entreprises en R&I, le développement de liens et synergies entre les entreprises, les centres de recherche et le développement du secteur de l'enseignement supérieur</i></p>	<p><u>Axe 3 - OT4: Favoriser la transition vers une économie bas carbone dans tous les secteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> PI 4c <p><i>Développement de l'efficacité énergétique et utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, notamment les bâtiments publics et le secteur du logement.</i></p>
<p><u>Axe 2 OT3: Améliorer la compétitivité des PME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> PI 3a <p><i>La promotion de l'esprit d'entreprise, en facilitant en particulier l'exploitation économique des idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, de même que par le biais des pépinières d'entreprises;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> PI 3b <p><i>Le développement et la mise en œuvre de nouveaux modèles d'activité pour les PME, notamment aux fins de leur internationalisation;</i></p>	<p><u>Axe 4 - OT5: Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> PI 5b <p><i>Incitation à l'investissement afin de faire face à des risques spécifiques, garantie de prévention face à des catastrophes et développement de systèmes de gestion des catastrophes</i></p>
	<p><u>Axe 5 - OT6: Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources</u></p> <ul style="list-style-type: none"> PI 6c <p><i>Protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> PI 6d <p><i>Protection et restauration de la biodiversité et des sols, et promotion des services écosystémiques, y compris le réseau NATURA 20000 et les infrastructures vertes.</i></p>

BK

Puis, le choix de chacun des objectifs thématiques et des priorités d'investissement respectives est justifié ici brièvement:

Concernant l'**OT1**, il s'agit là d'un objectif portant sur la situation désavantageuse à laquelle est confronté l'espace SUDOE au regard de la moyenne européenne en matière d'investissement en R&D&I, malgré ses résultats encourageants obtenus ces dernières années. L'innovation a constitué une thématique clé pendant la préparation du programme SUDOE, générant des résultats et des effets tangibles; il apparaît donc opportun de continuer à soutenir et à favoriser de nouvelles zones pour la période 2014-2020. Cela est en particulier possible du fait de la synergie et des complémentarités proposées par le Programme afin d'atteindre les objectifs et les priorités nationaux établis dans le cadre de la Stratégie Europe 2020.

En effet, les projets développés dans le cadre de ces mesures prioritaires ont généré des réseaux de coopération et d'excellence en R&D&I. Ces réseaux ont permis à des établissements scientifiques, technologiques et éducatifs de la région d'obtenir des résultats de recherche à forte valeur ajoutée à l'échelle transnationale ou européenne. Pour la période 2014-2020, la priorité d'investissement choisie pose le défi d'approfondir la coopération entre acteurs, en renforçant et en stabilisant les réseaux de collaboration susceptibles de générer des résultats d'excellence (ou qui en génèrent déjà), en renforçant les mécanismes de transfert des connaissances et de technologie, et en envisageant des mesures d'investissement dans des secteurs prioritaires de l'espace SUDOE, comme celles portant sur les stratégies de spécialisation intelligente des différentes régions de cet espace.

Le choix de l'**OT3** s'explique par l'impossibilité de dissocier d'une part le développement d'une économie reposant sur l'innovation et les connaissances, et d'autre part le renforcement d'une structure productive au sein de l'espace SUDOE. Dans ce cadre, l'espace transnational fait actuellement face au défi d'un accroissement de la capacité de résilience de son tissu entrepreneurial. La structure productive de l'espace SUDOE repose essentiellement sur les PME, lesquelles créent et absorbent une grande partie des emplois. Ces PME, qui ciblent le secteur des services et des activités traditionnelles orientées vers le marché domestique, ont des capacités d'innovation limitées et connaissent des difficultés de financement. Les priorités d'investissement visent à contribuer à l'amélioration des conditions-cadre régissant l'activité des entreprises, en renforçant les institutions, les services et les mécanismes de soutien en vue de leur développement et de leur internationalisation.

Il est possible de justifier une approche coordonnée du programme 2014-2020 du fait du lien intrinsèque entre les défis et les opportunités exposés en vertu de ces deux objectifs thématiques (le développement de la participation des entreprises aux activités de R&D; le transfert des résultats de R&D sur le marché; l'innovation comme outil de compétitivité des entreprises entre autres).

Le choix de l'**OT4** s'explique en partie par la position privilégiée qu'occupe l'espace SUDOE en ce qui concerne à la fois le secteur des énergies renouvelables et son potentiel de

développement constant. Au sein du territoire de l'espace de coopération, différents niveaux de production et de consommation énergétique peuvent être observés à partir de sources renouvelables, ce qui se traduira par leur utilisation, à plus grande échelle, dans les infrastructures et bâtiments publics. Par conséquent, seront favorisés d'une part le développement et le renforcement de pôles d'excellence permettant la mise en œuvre d'un modèle de développement économique basé sur la croissance verte, écologique et énergétique, et d'autre part des dépenses publiques pour la protection de l'environnement (encore relativement faibles dans les régions de l'espace SUDOE).

Le choix de l'**OT5** s'explique par les caractéristiques territoriales de l'espace SUDOE dont la situation géographique et le patrimoine culturel sont exposés à des risques naturels préexistants et autres risques potentiels liés aux effets des changements climatiques, ainsi qu'à des risques anthropiques. Ces risques sont liés à la pénurie des ressources hydriques et à leur gestion, dans un espace marqué par une grande diversité géographique; ils sont aussi liés une importante variabilité spatio-temporelle des précipitations en fonction de la zone climatique, ce qui entraîne régulièrement, et par secteur, des problèmes de sécheresse, de désertification, d'érosion des sols, de même que des incendies et des inondations cycliques.

Les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques, bien qu'elles ont été entreprises à l'échelle régionale et nationale, présentent une valeur ajoutée substantielle en termes d'amélioration de l'efficacité des réponses méthodologiques et technologiques apportées, et ce grâce à la coopération entre les agents impliqués. Le but est de convenir d'un certain nombre de modalités afin de faire face aux risques de manière conjointe et efficace. Par conséquent, le fait de contribuer à la coopération de ces stratégies et de favoriser des méthodes et des activités de coordination communes devient un moyen plus efficace qu'un ensemble de conduites ponctuelles et individuelles.

Le choix de l'**OT6** s'explique dans une grande mesure par l'existence de zones forestières, d'espaces naturels, de zones protégées etc. qui nécessitent des interventions afin de garantir leur résilience au regard des risques naturels et des risques occasionnés par l'homme (ce choix intervenant ainsi de façon complémentaire avec l'OT5). En outre, l'espace SUDOE bénéficie d'une ruralité marquée, d'une grande biodiversité et d'un patrimoine culturel et naturel extrêmement riche, patrimoine qu'il convient non seulement de protéger mais aussi de favoriser durablement quant à sa mise en valeur et à sa contribution au développement local.

Les principaux thèmes encadrés dans les objectifs thématiques 4, 5 et 6 (Axes Prioritaires 3, 4 et 5) et dans les priorités d'investissement choisis présentent un degré d'interaction élevé, raison pour laquelle elles ont été intégrées dans le deuxième grand domaine d'intervention du Programme, à savoir l'approche environnementale. Il s'agit essentiellement de protéger le patrimoine naturel et culturel de l'espace SUDOE, en mettant en valeur ses caractéristiques propres et son potentiel, en atténuant et en gérant les risques associés, de façon à ce que ces caractéristiques puissent contribuer à la transformation de la structure

productive de l'espace transnational, dans des limites plus durables et efficaces de développement.

1.1.2 Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement y afférentes, en prenant en compte de l'accord de partenariat, qui repose sur l'analyse des besoins dans la zone visée par l'ensemble du programme et l'analyse de la stratégie adoptée face à ces besoins, notamment, le cas échéant, les liaisons manquantes en ce qui concerne les infrastructures transfrontalières, en prenant en compte l'évaluation ex ante.

Tableau 1: Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
OT1 - Promouvoir la recherche, le développement technologique et l'innovation	Promouvoir l'investissement des entreprises dans l'innovation et la recherche de même que les synergies entre les entreprises, les centres de R&D et les établissements d'enseignement supérieur, notamment dans le développement des produits et services, le transfert de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, les fonctions des services publics, la stimulation de la demande, le travail en réseau, les clusters et l'innovation libre par le biais de la spécialisation intelligente, ainsi que le soutien technologique et l'innovation appliquée, les projets pilote, les actions de validation rapide des actions, l'amélioration des techniques de fabrication avancées et de premier rendement, en	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Capitaliser les résultats obtenus sur la période 2007-2013; ✓ Comblent le fossé existant au sein zone SUDOE concernant les régions les plus innovantes sur le plan technologique et dans le cadre européen; ✓ Encourager la participation des acteurs privés dans la R&D&I; ✓ Promouvoir l'innovation comme valeur ajoutée et comme fondement du travail en réseau et de la spécialisation intelligente; ✓ Favoriser les conditions propices à la recherche d'excellence.

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
	particulier les <i>Key Enabling Technologies</i> et la transmission générale des objectifs technologiques	
OT3 - Améliorer la compétitivité des PME	Promotion de l'esprit d'entreprise, en facilitant en particulier l'exploitation des idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter la création d'un environnement favorable à l'exploitation, au développement et au renforcement de nouvelles idées entrepreneuriales; ✓ Promouvoir le renforcement des compétences (recherche de solutions plus efficaces et effectives) afin de soutenir les PME; ✓ Renforcer et articuler les services et institutions de soutien aux entreprises; ✓ Contribuer au renforcement de la viabilité et du poids (financier et non financier) des PME.
OT3 - Améliorer la compétitivité des PME	Développement de nouveaux modèles d'entreprise pour les PME, notamment aux fins de leur internationalisation.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer les conditions facilitant l'internationalisation des PME; ✓ Promouvoir le développement de nouvelles approches, instruments et stratégies facilitant l'accès des PME aux marchés extérieurs; ✓ Encourager la coopération des entreprises et la coopération institutionnelle, comme instrument de soutien pour l'internationalisation des PME.
OT4 - Favoriser la transition vers une économie bas carbone dans tous les secteurs	Développement de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, notamment les bâtiments publics et le secteur du logement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les bâtiments et les logements constituent la première source d'énergie. ✓ Grand potentiel de croissance dans le secteur des énergies renouvelables; ✓ Émergence de pôles d'excellence, qui permettront la mise en œuvre d'un modèle économique de développement reposant sur la croissance verte, écologique et énergétique; ✓ Tendance croissance à la production et à la consommation d'énergies renouvelables dans l'ensemble de l'Espace; ✓ Dépenses publiques faibles pour la protection de l'environnement; ✓ Intensification des risques naturels comme conséquence du réchauffement global et des changements climatiques.
OT5 - Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques	Développement de l'investissement pour faire face à des risques spécifiques, garantie de résilience aux catastrophes, et développement des systèmes de gestion des catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Situation géographique et environnement naturel fragile, avec risques réels liés aux conséquences du changement climatique; ✓ Risques naturels considérables liés à la pénurie de ressources hydriques et à leur gestion, dans un espace marqué par une grande diversité géographique; grande variabilité spatio-temporelle des précipitations en fonction de la

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
		<p>zone climatique, ce qui entraîne régulièrement, et par zones, des problèmes de sécheresse, de désertification, d'érosion des sols, de même que des incendies et des inondations cycliques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vastes zones forestières, notamment celles appartenant au Réseau Natura 2000, qui nécessitent des interventions afin de garantir leur résilience aux risques naturels; ✓ Élargissement des zones arides exposées à un risque élevé de désertification dans la zone sud de l'espace SUDOE, combiné à des périodes de précipitations intenses et débits importants de bassins.
OT6 - Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources	Protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Grande qualité environnementale et diversité tant géographique que climatique et écologique; ✓ Grand potentiel économique dans l'exploitation des ressources naturelles; ✓ Avantages compétitifs substantiels en matière de développement du tourisme, grâce à la diversité environnementale et écologique ou à la qualité du patrimoine culturel.
OT6 - Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources	Protection et restauration de la biodiversité et des sols, et promotion de services écosystémiques, notamment le réseau NATURA 2000 et les infrastructures vertes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Grande qualité environnementale et diversité tant géographique que climatique et écologique; ✓ Vaste territoire au sein du Réseau NATURA 2000; ✓ Investissement maximum dans la protection environnementale émanant des secteurs spécialisés dans la protection de la biodiversité; ✓ Dépenses publiques dans la protection de l'environnement faibles.

1.2 Justification de la dotation financière

La dotation financière pour les divers axes prioritaires, objectifs thématiques et priorités d'investissement prend en compte les principes suivants:

- ✓ Le fonctionnement du Programme et la dotation financière allouée pour la période précédant le Programme SUDOE (2007-2013) de même que pour la période 2000-2006, en particulier la reprogrammation de fonds ayant essentiellement privilégié l'investissement dans des opérations portant sur l'innovation; un exercice de capitalisation de l'expérience acquise à travers le programme a été réalisé.
- ✓ Le contexte socio-économique et territorial actuel au sein de l'espace SUDOE, avec ses potentialités et défis associés à la protection et à la mise en valeur du patrimoine

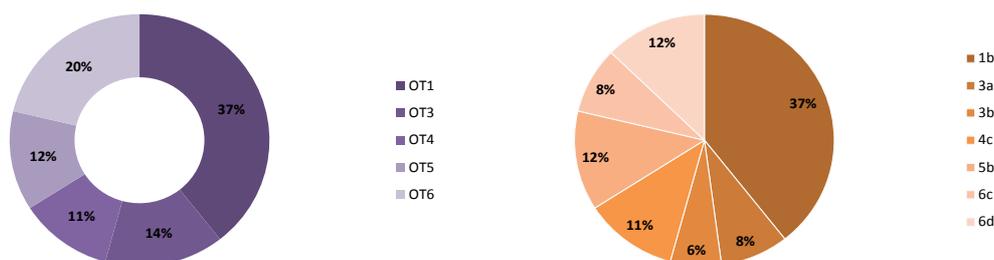
naturel et l'atténuation des risques associés, au renforcement des réseaux et des résultats de la recherche d'excellence et à la vulnérabilité des PME et ses conséquences sur l'emploi.

- ✓ Les possibilités d'action qui déterminaient les Accords de Partenariat de chacun des États participants, accordant une attention particulière à la répartition des éléments majeurs répartis et qui par conséquent répondaient mieux aux préoccupations communes et transnationales, avec une meilleure faculté de préparation quant aux effets escomptés sur l'ensemble du territoire.

En dehors de l'axe relatif à l'assistance technique (6%), la pondération financière entre les six axes prioritaires du PO SUDOE 2014-2020 a été établie comme suit:

- ✓ 37% pour l'Axe prioritaire 1 - OT1
- ✓ 14% pour l'Axe prioritaire 2 - OT2
- ✓ 11% pour l'Axe prioritaire 3 - OT4
- ✓ 12% pour l'Axe prioritaire 4 - OT5
- ✓ 20% pour l'Axe prioritaire 5 - OT6
- ✓ 6% pour l'Axe Assistance Technique

Les données suivantes représentent la pondération financière du budget du PO SUDOE 2014-2020 entre les divers objectifs thématiques et les différentes priorités d'investissement:



La promotion de la recherche, le développement technologique et l'innovation (OT1) et la protection de l'environnement, et l'efficacité des ressources (OT6) représentent 57% du budget du PO SUDOE 2014-2020 (37% et 20% respectivement). A ces deux principes centraux s'ajoute la promotion de la compétitivité des PME (Axe 2) soit 14% de l'apport FEDER,

l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques (Axe 4) soit 12% et enfin, la transition vers une économie bas carbone dans tous les secteurs (Axe 3), soit 11% du total.

Concernant l'analyse par priorité d'investissement, la PI 1 b revêt une importance capitale ("Promouvoir l'investissement des entreprises dans l'innovation et la recherche de même que les synergies entre entreprises, centres de R&D et établissements d'enseignement supérieur."). Il s'agit de l'unique priorité d'investissement choisie dans l'OT1, laquelle représente 37% du budget total du Programme. Concernant les autres priorités d'investissement choisies, l'on observe une répartition plus inégalitaire du budget, mettant en évidence les priorités relatives à l'environnement, des trois objectifs thématiques associés à ce vecteur d'intervention (OT4, 5 et 6), et associées à la prévention et à la gestion des risques (PI 5b), à la protection et la restauration de la biodiversité (PI 6d) de même qu'au développement de l'efficacité énergétique et à l'utilisation des énergies renouvelables (PI 4c), cet ensemble regroupant 35% du budget total du PO SUDOE 2014-2020. Le montant restant est réparti entre la priorité pour la protection, la promotion et le développement du patrimoine culturel et naturel (6c) qui représente 8%, la promotion de l'esprit d'entreprise (8% également) et le développement de nouveaux modèles d'entreprises (6%).

Cette dotation financière traduit la nette intention de mobiliser les ressources en vue de développer l'économie de la connaissance et de l'innovation dans l'espace SUDOE, en renforçant, dans ce domaine, les réseaux de coopération et les résultats d'excellence et en stimulant l'investissement dans les secteurs prioritaires de l'espace de coopération. Cette approche est possible en vertu d'une logique de spécialisation intelligente, en développant l'implication des entreprises dans les activités de R&D&I.

Tableau 2: Présentation de la stratégie d'investissement du programme de coopération

Axe prioritaire	Aide du FEDER (EUR)	Pourcentages (%) du total de l'aide émanant de l'Union en faveur du programme de coopération (par Fonds)			Objectif thématique ³	Priorités d'investissement ⁴	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultat correspondant à l'objectif spécifique
		FEDER	IEV (le cas échéant) ¹	IAP (le cas échéant) ²				
1	39 519 894	37%			Promouvoir la recherche, le développement technologique et l'innovation	Promouvoir l'investissement des entreprises dans l'innovation et la recherche de même que les synergies entre les entreprises, les centres de R&D et les établissements d'enseignement supérieur (...)	Fonctionnement synergique et en réseau de R&R à l'échelle transnationale, à partir de la spécialisation intelligente	Réseaux de collaboration entre entreprises et instituts de recherche implantés
							Développement de la recherche appliquée et transmission relative aux technologies médiatrices essentielles	Nouvelles technologies appliquées dans l'espace SUDOE

¹ Instrument européen de Voisinage

² Instrument d'Aide de Préadhésion

³ Intitulé de l'objectif thématique

⁴ Intitulé de la priorité d'investissement (non applicable à l'assistance technique)

Axe prioritaire	Aide du FEDER (EUR)	Pourcentages (%) du total de l'aide émanant de l'Union en faveur du programme de coopération (par Fonds)			Objectif thématique ³	Priorités d'investissement ⁴	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultat correspondant à l'objectif spécifique
		FEDER	IEV (le cas échéant) ¹	IAP (le cas échéant) ²				
2	14 953 473	14%			Améliorer la compétitivité des PME	Promotion de l'esprit d'entreprise, en facilitant en particulier l'exploitation économique des idées nouvelles	Développement des compétences afin de soutenir les PME présentes dans l'espace SUDOE	PME faisant appel à des services de développement des entreprises, créés ou soutenus par le SUDOE
						Développement de nouveaux modèles d'entreprises pour les PME, principalement aux fins de leur internationalisation.	Facilitation des conditions requises aux fins de l'internationalisation des PME	PME faisant appel à des services d'internationalisation, créés ou soutenus par le SUDOE

BROUILLON

Axe prioritaire	Aide du FEDER (EUR)	Pourcentages (%) du total de l'aide émanant de l'Union en faveur du programme de coopération (par Fonds)			Objectif thématique ³	Priorités d'investissement ⁴	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultat correspondant à l'objectif spécifique
		FEDER	IEV (le cas échéant) ¹	IAP (le cas échéant) ²				
3	11 749 158	11%			Favoriser la transition vers une économie bas carbone dans tous les secteurs	Promotion de l'efficacité énergétique et utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, notamment les bâtiments publics et le secteur du logement	Amélioration de l'efficacité des politiques d'efficacité énergétique et de l'utilisation de sources d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics et les logements, grâce à la coopération transnationale.	stratégies / initiatives favorisées quant à l'efficacité énergétique dans les bâtiments
4	12 817 263	12%			Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques	Incitation à l'investissement afin de faire face à des risques spécifiques, garantie de résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des catastrophes	Préparation de programmes de prévention, d'urgence et gestion des catastrophes et réhabilitation des zones sinistrées	Stratégies transnationales de gestion des risques naturels dans l'espace SUDOE

Axe prioritaire	Aide du FEDER (EUR)	Pourcentages (%) du total de l'aide émanant de l'Union en faveur du programme de coopération (par Fonds)			Objectif thématique ³	Priorités d'investissement ⁴	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultat correspondant à l'objectif spécifique
		FEDER	IEV (le cas échéant) ¹	IAP (le cas échéant) ²				
5	21 362 105	20%			Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources	Protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel	Encourager la mise en valeur de l'éminent patrimoine naturel et culturel commun, dans une logique de développement durable	stratégies / programmes de gestion améliorés, pour la mise en valeur économique des ressources naturelles.
						Protection et restauration de la biodiversité et des sols, et promotion des services écosystémiques, notamment le réseau NATURA 20000 et les infrastructures vertes	Préserver et restaurer la biodiversité des lieux naturels situés dans l'espace SUDOE, dans le but de maintenir la qualité écologique des espaces, le bien-être et la qualité de vie.	stratégies / programmes de gestion améliorés, en contribuant à la protection des sites naturels emblématiques
6	6 408 631	6%			Assistance technique			

PARTIE 2

AXES PRIORITAIRES

2.A. Description des axes prioritaires distincts de l'assistance technique

2.A.1. AXE PRIORITAIRE 1: PROMOUVOIR LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION

BROUILLON

2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire comprenant plus d'un objectif thématique.

Sans objet.

2.A.3 Fonds et base de calcul de l'aide allouée par l'Union.

Sera défini par la suite.

2.A.4 Priorité d'investissement 1b (PI 1b).

Encourager l'investissement des entreprises dans l'innovation et la recherche, ainsi que les synergies entre les entreprises, les centres de R&D et les centres d'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne le développement de produits et services, le transfert de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, les applications de services publics, la stimulation de la demande, le travail en réseau, les clusters et la libre innovation par la spécialisation intelligente, et le soutien technologique et l'innovation appliquée, les projets pilotes, la validation rapide d'actions, l'amélioration des entreprises de pointe et de production innovante, tout particulièrement, les technologies clés génériques et la diffusion générale des objectifs technologiques.

2.A.5 Objectifs spécifiques de l'investissement prioritaire et des résultats escomptés (PI 1b).

Objectif spécifique 1: fonctionnement synergique et en réseau de la R&I au niveau transnational à partir de la spécialisation intelligente

Résultats escomptés par les États membres grâce à l'aide de l'Union

Cet objectif spécifique vise le renforcement, la création et la maintenance de réseaux, partenariats et autres formes de coopération, orientés vers les processus de R&D&I comme vers l'approfondissement des synergies entre les acteurs impliqués dans ces processus et le soutien des politiques publiques d'encouragement de l'innovation au sein de l'espace SUDOE.

Ce processus a pour but de générer des économies d'échelle et une plus grande efficacité et efficacité dans les activités de R&I développées, ainsi que des changements qualitatifs dans le tissu économique de l'espace SUDOE. Par conséquent, l'objectif est de promouvoir la recherche d'excellence, l'innovation, la valeur ajoutée dans la production et la spécialisation intelligente dans l'espace SUDOE.

Ce que vise également cet objectif spécifique est que le fonctionnement synergique et en réseau se traduise, d'un point de vue organisationnel, par la création de nouveaux modèles de coopération augmentant le degré de maturité des réseaux de coopération entre institutions de RD&I dans l'espace SUDOE, par l'amélioration de ses liens avec le système productif local et régional, et par la recherche d'un plus grand impact territorial des actions financées dans le cadre de cet objectif. Il vise par ailleurs un plus grand niveau de participation des institutions de RD&I et des PME dans les initiatives de recherche et d'innovation reconnues au niveau européen, outre le fait d'encourager et de contribuer à une excellence de la recherche dans l'espace SUDOE générant des résultats.

L'implication active et efficiente des PME, représentant la presque totalité du tissu productif de l'espace SUDOE, est un élément important pour atteindre cet objectif. Cette implication améliorerait les niveaux de coopération dans les activités de RD&I et contribuerait à un plus grand niveau d'investissement privé en RD&I et à de meilleurs niveaux de transfert de technologie vers le marché. Par conséquent il est important de souligner les conséquences positives qui peuvent être obtenues dans les secteurs intensifs en connaissance.

Ledit objectif spécifique vise aussi une meilleure sélection de l'investissement en RD&I qui exploiterait les ressources endogènes et les avantages compétitifs de l'Espace SUDOE. Il est suggéré pour cela que le fonctionnement synergique et en réseau influe fondamentalement sur les secteurs qui entrent dans les stratégies régionales de spécialisation intelligente et identifiés comme secteurs clés pour l'espace SUDOE. L'objectif est donc d'aider les régions en renforçant la connexion et la coopération entre les différentes stratégies de spécialisation intelligente qui existeraient au niveau transnational.

En dernier lieu, il est souhaité que ce fonctionnement synergique et en réseau permette un plus grand rapprochement entre les différentes régions de l'espace SUDOE, ce qui se reflèterait au moyen d'indicateurs d'innovation.

Tableau 3: indicateurs de résultats spécifiques du programme (par objectif spécifique) (PI 1b OE1)

Identification	indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur prévue (2023)	Source des données	Fréquence des rapports
	Réseaux de collaboration entre entreprises et institutions de recherche établies	Nombre de réseaux	21	2012	51	Rapport portant sur l'avancée des projets	Annuel

Objectif spécifique 2: encourager la recherche appliquée et sa diffusion en relation avec les technologies clés génériques

Résultats escomptés par les États membres grâce à l'aide de l'Union

Cet objectif a pour but d'approfondir les processus de transfert de technologie vers le marché, en mettant l'accent sur la recherche appliquée liée aux Technologies Clés Génériques (TCG): transfert orienté notamment à son utilisation dans les secteurs les plus importants de l'espace SUDOE.

Et enfin, de manière étroitement liée à l'objectif spécifique précédent, cela renforcera l'encouragement d'investissements en RD&I (axé sur les TCG et appliqué aux secteurs clés de l'espace SUDOE) contribuant ainsi à un développement plus harmonieux entre les régions de l'espace SUDOE. Ceci se traduit le fait de rapprocher des régions à profil innovateur modeste et des régions plus innovatrices, et de renforcer les innovateurs leader et les plateformes technologiques et de connaissance (*knowledge and technology hubs*).

Tableau 4: indicateurs de résultats spécifiques du programme (par objectif spécifique) (PI 1b OE2)

Identificati on	indicateur	Unité de mesure	Valeur de référer ce	Année de référer ce	Valeu r prévu e (2023)	Source des données	Fréquen ce des rapports
	Nouvelles technologies appliquées à l'espace SUDOE	Nombre de technologies	30	2012	80	Rapports portant sur l'avancée des projets + accords formels d'utilisation/exploitation/commercialisation de la technologie	<i>Annuel</i>

2.A.6 Actions qui vont être financées dans le cadre de la priorité de l'investissement (PI 1b).

2.A.6.1 Description du type d'actions qui vont être financées, avec des exemples, ou leur contribution prévue aux objectifs spécifiques, comprenant, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 1b).

À titre d'orientation, le Programme a identifié les secteurs suivants comme prioritaires dans le cadre des actions à réaliser pour la période 2014-2020, sans que cela nuise à la poursuite des projets dans d'autres secteurs : industrie aérospatiale et aéronautique ; industrie automobile ; ressources hydriques (traitement, utilisation et offre), services environnementaux (gestion et protection des risques et de la biodiversité) et énergies (technologies de production, distribution et stockage à partir de sources renouvelables) ; biotechnologie et santé (y compris la biomédecine et l'industrie pharmaceutique) ; agro-industrie et industrie du bois ; industries créatives (y compris les industries culturelles) ; industrie textile, vestimentaire et de la chaussure ; technologies industrielles (processus, équipement, machinerie et composants) ; et technologies de l'information et des télécommunications (y compris, électronique et informatique) ; et le tourisme.

Dans le cadre de l'**objectif spécifique 1 de fonctionnement synergique et en réseau**, sont proposées les typologies d'action suivantes :

- **Création ou consolidation de plateformes de coopération**

Ceci comprend le soutien à la création, à la consolidation ou à l'expansion de consortiums de recherche, clusters, campus d'excellence et pôles de concurrence. Entre autres initiatives, sont incluses dans cette typologie des activités telles que la conception stratégique et opérationnelle, l'identification et la sélection des associés, la création de plateformes, la définition de résultats et d'impacts, la conception et mise en œuvre de programmes de recherche, les plans d'internationalisation et les stratégies de recherche de fonds. Il est proposé, à titre d'orientation, une approche axée sur des secteurs clés ayant déjà été mentionnés, résultant du diagnostic de l'espace SUDOE ou des stratégies de spécialisation intelligente (régionales ou nationales).

- **Développement de la participation sous forme de Partenariats Européens d'Innovation (PEI) et de Plateformes Technologiques Européennes (PTE)**

Un soutien sera apporté aux entreprises et autres acteurs du système de RD&I des régions impliquées dans l'espace SUDOE dans les activités encourageant leur participation au sein de structures européennes, telles que les PEI ou les PTE. Sont comprises des activités telles que la mise en œuvre des programmes spécifiques d'internationalisation de ces acteurs, l'assistance aux événements européens, la participation à des projets, etc.

- **Coordination entre les stratégies régionales de spécialisation intelligente**

Dans cette typologie, seront valorisées les actions stimulant la connexion (*networking*), l'évaluation comparative (*benchmarking*) et l'échange de bonnes pratiques entre les groupes de travail et de soutien à l'élaboration de stratégies de spécialisation intelligente de chaque région (niveau NUT2) de l'espace SUDOE. Ladite typologie prévoit également de concevoir des plans d'actions conjoints afin d'aborder les défis transnationaux communs aux régions impliquées.

- **Développement de modèles de transfert de technologie, de gestion de l'innovation et d'innovation ouverte**

Entrent dans cette typologie la conception stratégique et opérationnelle, l'implantation, la consolidation, l'expansion et/ou l'internationalisation de structures telles que les Partenariats de Transfert de Connaissance (KTP, acronyme anglais), les Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT, acronyme français), les Accélérateurs d'Entreprises et de Laboratoires vivants (*Living Labs*), entre autres. Entrent de même dans le cadre de cette typologie les projets de coordination, le regroupement et le renforcement d'entreprises dérivées (*spin offs*) et de jeunes entreprises (*start-ups*), mais également l'expérimentation et l'échange de bonnes pratiques dans le cadre de l'utilisation de modèles de partenariat ouverts et à distance (*crowdsourcing*) dans les processus d'innovation.

Résultats escomptés : les typologies d'action proposées visent une plus grande coopération entre les acteurs de RD&I (*fonctionnement en réseau*) basée sur la mise en œuvre de modèles de coopération plus flexibles et plus concurrentiels (*fonctionnement synergique*) et axée sur la sélection de programmes de recherche et sur l'effort financier correspondant (*spécialisation intelligente*).

Bénéficiaires : Les bénéficiaires potentiels comprennent les principaux acteurs du système scientifique et technologique : universités, centres de recherche, centres technologiques, parcs scientifiques et technologiques, clusters et autres associations d'entreprises. Sont incluses également les entreprises – l'accent sera mis principalement sur les PME – et les institutions gouvernementales et régionales en relation avec la RD&I, notamment les stratégies de spécialisation intelligente.

Portée géographique : les typologies d'actions proposées concernent l'ensemble de l'espace SUDOE, toutes régions confondues.

Sont proposées, **dans le cadre de l'objectif 2 de développement de la recherche appliquée et de sa diffusion liée aux technologies clés génériques**, les typologies d'actions suivantes :

- **Consolidation de chaînes de valeur dans le secteur des TCG**

Cette typologie d'action a pour but de renforcer les chaînes de valeur dans différents secteurs de production au moyen des TCG. Elle influera sur toute la chaîne, depuis la recherche, le développement de produits ou de processus, la démonstration, jusqu'à la fabrication concurrentielle. Pour cela, différents acteurs des différentes régions de l'espace SUDOE devront être impliqués, en leur apportant un soutien dans l'internationalisation de leurs activités, les rencontres bilatérales (*matchmaking*) entre les acteurs locaux en RD&I, l'identification des synergies et/ou des complémentarités entre ces derniers et l'exploitation des retombées (*spill over*).

- **Développement d'actions pilotes et de projets de démonstration multi-TCG au niveau transnational**

L'objectif de cette typologie est de contribuer à la validation technologique et à la démonstration opérationnelle dans des secteurs clés des technologies développées ainsi que dans l'exploitation de résultats de recherche dans ces secteurs. Le développement d'actions pilote, de projets de démonstration ou la construction de prototypes sont quelques unes des initiatives à soutenir. Il est important de signaler que seront valorisées des initiatives de « fécondation croisée » impliquant différentes TCG ainsi que leurs applications.

- **Diffusion des technologies TCG au niveau des entreprises et autres infrastructures de RD&I**

Dans ce domaine, seront soutenues les actions de dissémination et sensibilisation, les séminaires sur les TCG, leurs applications et bénéfices ; les projets transnationaux de transfert de bonnes pratiques pour l'échange d'expériences et le déploiement de coopération dans le secteur de la recherche et de l'application des TCG ; les programmes bilatéraux transnationaux ou internationaux pour la promotion de la commercialisation des TCG et leur introduction sur le marché.

- **Application de l'innovation afin d'améliorer la protection de l'environnement**

Entrent dans cette typologie les activités de recherche appliquée, de développement d'actions pilotes et d'expérimentation de nouveaux produits, services et solutions, dans le but de renforcer la protection environnementale dans l'espace SUDOE. Les initiatives mises en œuvre dans cette typologie incluront des secteurs comme ceux des ressources hydriques (technologies de gestion efficace, développement du potentiel d'économies, systèmes de distribution intelligente, contrôle de qualité, système d'irrigation ou approvisionnement, etc.), des résidus solides urbains (technologies relatives au contrôle de la pollution, mise à profit pour des fins énergétiques, etc.) ou des sols (systèmes de surveillance et contrôle des nutriments, de prévention des risques, etc.).

Résultats escomptés : cet objectif spécifique fonctionnera de manière subsidiaire ou complémentaire à l'horizon 2020, encourageant une approche sectorielle et territoriale (en relation aux TCG et à leur application aux secteurs clés dans l'espace SUDOE) influant sur les centres de pointe de développement technologique (comme la démonstration de produits ou la fabrication concurrentielle – typologies d'action 2 et 4). L'attention a également été mise sur le développement de réseaux et structures de coopération entre les acteurs de RD&I autour des TCG (typologies d'action 1 et 3), pouvant par la suite chercher un financement dans le cadre des convocations de l'Horizon 2020.

Bénéficiaires : ces typologies visent tous les acteurs de RD&I au niveau transnational, et sont notamment applicables à ceux qui ont le plus grand potentiel pour contribuer à l'intégration de chaînes de valeur et à la création de complémentarités et synergies au niveau transnational : les entreprises, notamment les PME, ainsi que les clusters, les réseaux ou consortiums de recherche.

Cadre géographique : les typologies d'actions proposées concernent l'ensemble de l'espace SUDOE, toutes régions confondues.

2.A.6.2 Principes directeurs relatifs à la sélection d'opérations (PI 1b).

Concernant la priorité de l'investissement 1b, les directives proposées pour la sélection des opérations s'appliquent à ce qui a été envisagé dans chaque objectif spécifique, et doivent prendre en compte :

- 1. Diversité typologique des régions concernées :** valorisation des projets réalisés en partenariats et consortiums intégrant un ensemble d'acteurs différents en provenance de régions présentant un niveau différent de développement technologique (reflété par ses indicateurs).
- 2. Sélection de l'investissement :** la préférence sera donnée aux secteurs d'activité prioritaires de l'espace SUDOE préalablement identifiés.
- 3. Valeur ajoutée au niveau régional, transnational et européen :** les opérations devront démontrer l'impact des activités et leurs résultats devront l'être dans le domaine des régions concernées. De plus, les progrès réalisés devront contribuer à atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020, comme les défis et objectifs de l'initiative emblématique de l'Union de l'innovation.

2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 1b).

Tableau 5: indicateurs de productivité communs et spécifiques su programme (PI 1b)

Identification	indicateur	Unité de mesure	Valeur prévue (2023)	Source des données	Fréquence des rapports
	Entreprises coopérant avec les institutions de recherche dans des projets de recherche financés par SUDOE	Nombre d'entreprises	300	Rapports portant sur l'avancée des projets	Annuel
	Centres de recherche participant à des projets transnationaux de recherche	Nombre de centres de recherche	300	Rapports portant sur l'avancée des projets	Annuel

2.A.1. AXE PRIORITAIRE 2: AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES PME

BROUILLON

2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire comprenant plus d'un objectif thématique.

Sans objet

2.A.3 Fonds et base de calcul de l'aide allouée par l'Union

Sera défini par la suite.

2.A.4 Priorité d'investissement 3a (PI 3a).

Promotion de l'esprit d'entreprise, notamment en contribuant à l'exploitation économique des idées novatrices et en stimulant la création de nouvelles entreprises.

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés (PI 3a).

Objectif spécifique 1: Développement de capacités pour le soutien aux entreprises de l'espace SUDOE

Résultats escomptés par les États membres grâce à l'aide de l'Union

Les PME représentent la plus grande partie du tissu entrepreneurial de l'espace SUDOE et représentent également l'une des plus importantes sources d'emploi. Cependant, elles sont également plus vulnérables aux effets de la crise économique qui affecte la majorité des régions de l'espace SUDOE. Les entreprises de cette taille se trouvent en général confrontées à différents défis rendant difficile leur compétitivité, dans un contexte de réduction de l'investissement et de la consommation, du fait de l'accès limité au crédit, de la faible capacité d'innovation et des difficultés pour rechercher des marchés extérieurs, entre autres.

Cet objectif spécifique propose d'encourager la création de capacités et la recherche de solutions transnationales plus efficaces et efficaces pour soutenir les PME dans leurs besoins spécifiques, par la conception d'actions contribuant au renforcement de leur viabilité (financière ou non financière) dans l'espace SUDOE.

Ce développement de capacités implique de travailler fondamentalement avec les institutions et les services de soutien au développement des entreprises. Ceci implique en premier lieu de faciliter la création d'un environnement favorable à l'exploitation, au développement et à la consolidation des idées innovantes. La proposition dans ce contexte est de renforcer et d'articuler les services et institutions de soutien aux PME, de sorte que ces derniers puissent fournir des réponses plus efficaces, mieux coordonnées, plus proches et innovatrices face à la réalité et aux défis des PME de l'espace SUDOE. Sont donc proposées, dans ce but spécifique, les deux premières typologies d'action, telles que le perfectionnement des institutions de soutien et le développement de nouveaux services et de services innovateurs soutenant le développement des entreprises.

Par ailleurs, ce développement des capacités implique également de créer les conditions propices à la stimulation du développement des entreprises proprement dit, par le biais de l'exploitation d'idées innovantes dans les secteurs clés stratégiques et significatives pour l'économie de l'espace SUDOE, et qui contribuent à une plus grande intégration des chaînes de valeur au niveau transnational. C'est pour cela qu'est proposée, pour atteindre cet objectif, la troisième typologie d'action entrant dans cet objectif spécifique.

Et enfin, ce développement des capacités implique également d'orienter la résolution des problèmes spécifiques sur ce que les PME devront affronter durant leur processus de développement des entreprises, comme la recherche et l'accès au financement. La dimension transnationale permet, dans ce domaine, de développer des initiatives conjointes et de pouvoir aborder ces aspects de façon coordonnée, ainsi que de diffuser des informations et de rapprocher les PME et les investisseurs. Ces activités entrent dans la quatrième typologie d'action proposée pour cet objectif spécifique.

Tableau 6: indicateurs de résultats spécifiques du programme (par objectif spécifique) (PI 3a)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur prévue (2023)	Sources de données	Fréquence des rapports
	PME ayant recours aux services de développement des entreprises mis en place ou soutenus dans le cadre de SUDOE	Nombre d'entreprises	1474	2012	2948	Rapports portant sur l'avancée des projets	Annuel

2.A.6 Actions qui seront financées dans le cadre de la priorité de l'investissement (PI 3a).

2.A.6.1 Description du type d'actions qu'il est prévu de financer, avec exemples à l'appui, ou de leur contribution prévue aux objectifs spécifiques, comprenant, si nécessaire, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 3a).

- **Renforcement des institutions de soutien aux entreprises**

L'objectif de cette typologie est de promouvoir l'excellence dans les activités et la gestion des institutions de soutien aux entreprises de l'espace SUDOE, telles que les pépinières d'entreprises, les accélérateurs d'entreprises, les parcs technologiques, les associations de commerçants, les associations industrielles, les cabinets de soutien aux entrepreneurs, etc., en les dotant d'une plus grande capacité de réponse aux demandes et besoins des PME.

Il sera par exemple possible, dans ce cadre, d'encourager le soutien des initiatives d'amélioration du fonctionnement et des processus internes, comme la certification des institutions de soutien aux entreprises, les initiatives de qualification du personnel, les programmes de séjour et de formation des administrateurs desdites institutions, ou les initiatives d'évaluation comparative (*benchmarking*), ainsi que l'intégration d'expériences soutenant le renforcement institutionnel de ces organisations.

- **Développement de nouveaux services et de services innovateurs de soutien au développement des entreprises**

Cette typologie d'action est axée sur les services fournis par les institutions de soutien au développement industriel (et non pas sur les institutions elles-mêmes, qui seront directement concernées par la typologie 1).

Sa finalité est d'encourager l'innovation appliquée aux services d'aide au développement des entreprises, en créant de nouveaux services ou en perfectionnant/consolidant les services déjà existants, de façon à ce que le soutien aux PME soit plus efficace et efficient.

Sont proposées dans ce cadre des initiatives telles que le développement de services de surveillance technologique (identification et diffusion d'informations et opportunités en relation avec la RD&I, le développement technologique et les TIC – Technologies de l'Information et de la Communication –, etc.), la création de réseaux régionaux de soutien à la création d'entreprises dans une logique de service de proximité, le développement

d'accélérateurs d'entreprises ou l'échange de bonnes pratiques de soutien aux entreprises au niveau transnational.

- **Promotion de l'entrepreneuriat dans des secteurs clés**

Cette typologie a pour but d'aider plus directement le lancement d'idées innovantes dans les secteurs clés de l'espace SUDOE, ce qui inclut le service et le soutien technique et spécialisé aux entreprises récemment créées dans ces secteurs.

Les secteurs envisagés dans cette typologie comprennent, à titre indicatif, les plus importants dans l'espace SUDOE, en mettant en avant les secteurs identifiés dans le cadre de la logique de spécialisation intelligente et de promotion des TCG précédemment mentionnées dans l'axe prioritaire 1.

Sont envisagées, dans le cadre de cette typologie d'action, des initiatives comme le conseil aux nouvelles entreprises (*start-ups*) et aux entreprises dérivées (*spin-off*), l'élaboration et le développement de plans conjoints (activité commerciale, investissement, marketing), la planification stratégique et le mentorat (*coaching y mentoring*).

- **Soutien des activités d'information sur le financement**

Cette typologie encourage le développement d'actions permettant aux PME de connaître les instruments financiers disponibles et d'y accéder, aussi bien dans le cadre de l'Union européenne (tels que les programmes COSME et l'Instrument PME de l'Horizon 2020) que de manière parallèle dans chacun des pays et régions membre de l'espace SUDOE.

Résultats escomptés : la mise en œuvre de cet objectif spécifique contribuera, d'un côté, à aider les PME à accéder aux services de soutien au développement des entreprises existant dans l'espace SUDOE, et d'un autre côté, à perfectionner lesdits services (c'est-à-dire, améliorer leur capacité de répondre aux demandes des PME de manière effective et efficiente).

De même, cet objectif spécifique pourra contribuer à améliorer la capacité de résilience des PME et, par conséquent, renforcer leurs stratégies et mécanismes de réponse aux futures crises économiques.

Bénéficiaires : de manière bien visible, les institutions publiques et privées de soutien à la création et à l'expansion d'entreprises, telles que les pépinières et accélérateurs d'entreprises, les parcs industriels, les parcs technologiques, etc. ; les institutions bancaires et autres institutions publiques ou privées à capacité de financement ; les structures de représentation sectorielles, comme les associations industrielles et association d'entreprises.

Cadre géographique : les typologies d'action proposées concernent tout l'espace SUDOE, toutes régions confondues.

2.A.6.2 Principes directeurs pour la sélection des opérations (PI 3a).

- **Cadre géographique :** sous cette priorité d'investissement ne sont pas envisagées des approches territoriales spécifiques dirigées vers les régions de l'espace SUDOE.
- **Priorisation sectorielle :** la priorité sera donnée aux projets relatifs aux secteurs clés dans l'espace SUDOE, intensifs en connaissance et application technologique, et/ou considérés prioritaires dans le domaine des stratégies de spécialisation intelligente des régions impliquées ;
- **Impact sur le territoire :** seront valorisés de manière positive les projets favorisant l'exploitation des ressources endogènes des territoires impliqués.

2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 3a).

Tableau 7: indicateurs de productivité communs et spécifiques du programme (PI 3a)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur prévue (2023)	Source de données	Fréquence des rapports
	Services de développement entrepreneurial mis en place ou soutenus par SUDOE	Nombre de services	33	Rapports portant sur l'avancée des projets	Annuel

2.A.4 Priorité d'investissement 3b (PI 3b).

Développement de nouveaux modèles entrepreneuriaux pour les PME, notamment pour leur internationalisation

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés (PI 3b).

Objectif spécifique 1: favoriser les conditions d'internationalisation des PME

Résultats auxquels les États membres prétendent parvenir avec l'aide de l'Union

En général, les PME de l'espace SUDOE centrent leurs priorités stratégiques sur leurs marchés intérieurs respectifs (régionaux ou nationaux). Cependant, bien qu'elles soient particulièrement vulnérables, le contexte actuel de crise économique rend nécessaire, comme stratégie visant à préserver leur activité, leur ouverture aux marchés extérieurs.

Pour cela les PME sont confrontées à diverses difficultés pour accéder à ces nouveaux marchés internationaux, du fait de leurs propres limites, parmi lesquelles celles à caractère financier, ou celles relatives aux ressources humaines, à la méconnaissance des marchés ou des instruments de soutien disponible. Ces limites sont accentuées par le contexte même de crise et la complexité des procédures associées à l'internationalisation.

Cet objectif spécifique n'envisage pas de soutenir directement l'internationalisation des sociétés, mais la création des conditions qui contribuent à relever ce défi, au travers de nouvelles approches, de nouveaux instruments et de nouvelles stratégies permettant aux PME d'accéder aux marchés extérieurs.

Tenant compte de ces défis, les typologies d'action proposées opèrent dans différentes phases du processus d'internationalisation.

La première de ces typologies d'action concerne la création et la consolidation de réseaux et de services de soutien à l'internationalisation, en mettant l'accent sur la stimulation de la coopération entre PME.

La deuxième typologie concerne les services de soutien liés à la promotion internationale, en mettant tout particulièrement l'accent sur le développement et l'internationalisation de modèles de coopération des entreprises.

Pour cet objectif spécifique l'approche se fera sur les secteurs clés de l'espace SUDOE liés aux TCG et aux secteurs prioritaires identifiés au moyen des stratégies de spécialisation intelligente, ayant un potentiel élevé de croissance dans leur processus d'internationalisation.

Tableau 8: indicateurs de résultats spécifiques du programme (par objectif spécifique) (PI 3b)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur prévue (2023)	Source de données	Fréquence des rapports
	PME ayant recours aux services d'internationalisation mis en place ou soutenus dans le cadre du SUDOE	Nombre d'entreprises	93	2012	243	Rapports portant sur l'avancée des projets	Annuel

2.A.6 Actions qui vont être financées dans le cadre de la priorité d'investissement (PI 3b).

2.A.6.1 Description du type d'actions qu'il est prévu de financer, avec exemples à l'appui, ou de leur contribution prévue pour atteindre les objectifs spécifiques, comprenant, si nécessaire, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 3b).

- **Création et consolidation des réseaux et services de soutien pour l'internationalisation**

Les opérations à financer devront faire la promotion/ permettre la promotion extérieure des PME de l'espace SUDOE, comme principe fondamental de la création d'activités commerciales et pour une présence internationale renforcée et durable. Une incidence particulière est prévue sur la coopération entre les PME, comme mécanisme de soutien.

Entrent dans le cadre de cette typologie des actions telles que le développement/la consolidation/l'expansion d'associations d'entreprises, d'actions conjointes de marketing international, de diffusion d'informations sur les marchés et d'initiatives de positionnement et de connaissance du marché (*Marketplace / market intelligence*), entre autres.

- **Soutien du développement et de l'internationalisation des modèles de coopération entre entreprises**

Cette typologie est axée sur la stimulation du développement et de l'internationalisation de modèles de coopération entre les entreprises, avec l'objectif d'encourager un soutien plus efficace des marchés extérieurs, en générant de nouvelles opportunités commerciales pour les entreprises et en renforçant l'intégration de leurs chaînes de valeur dans des secteurs significatifs au niveau international.

Les opérations à financer pourront avoir une incidence sur les différentes phases d'évolution des initiatives de coopération entre les entreprises – depuis leur constitution jusqu'à leur internationalisation, y compris leur consolidation, expansion et certification, par exemple.

Entre autres initiatives entrant dans ce cadre, les plus importantes sont la création/la consolidation/le développement de réseaux thématiques ou de réseaux d'excellence, l'implication d'entreprises de l'espace SUDOE dans ces réseaux, les initiatives de courtage et de mise en réseau (*brokerage* et *networking*) et le renforcement institutionnel (*capacity building*).

Résultats escomptés : la mise en œuvre de cet objectif spécifique contribuera, d'un côté, à ce que le soutien et la consolidation des PME de l'espace SUDOE, dans les marchés internationaux, soient plus efficaces (c'est-à-dire, produisent des résultats non négligeables et permanents dans la durée), et d'un autre côté, de compter sur des modèles plus adaptés (basés sur la coopération entre entreprises, avec le soutien d'institutions et services mieux préparés pour ce défi).

Bénéficiaires : les institutions de soutien de l'internationalisation, telles que les chambres de commerce, les centres internationaux d'affaires, les associations d'entreprises et commerciales, les institutions publiques, les pépinières d'entreprises exportatrices et les clusters, entre autres.

Cadre géographique : les typologies d'action proposées comprennent tout l'espace SUDOE, toutes régions confondues.

2.A.6.2 Principes directeurs de la sélection d'opérations (PI 3b).

Pour la priorité d'investissement 3b, les directives sur la sélection d'opérations prévoient :

1. **Diversification de marchés** : seront privilégiées les opérations visant de nouveaux marchés pour les entreprises impliquées, comme la consolidation de marchés au moyen d'initiatives envisageant cette phase dans le processus d'internationalisation.
2. **Secteurs stratégiques** : la priorité sera donnée aux opérations liées aux secteurs identifiés comme des secteurs clés dans l'espace SUDOE, liés aux TCG ou aux secteurs identifiés comme prioritaires dans le cadre des stratégies de spécialisation intelligente des régions de l'espace SUDOE, sans préjudice des opérations dans d'autres secteurs.
3. **Exportation de biens ou services intensifs en connaissances** : la priorité sera donnée aux opérations liées à l'exportation de biens ou services intensifs en connaissance, avec un potentiel élevé de développement technologique et innovation, et pouvant générer une valeur ajoutée au volume d'affaires et d'exportation des entreprises impliquées.

2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 3b).

Tableau 9 : indicateurs de productivité communs et spécifiques du programme (PI 3b)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur prévue (2023)	Source de données	Fréquence des rapports
	Services d'internationalisation mis en place ou soutenus par SUDOE	Nombre de services	22	Rapport portant sur l'avancée des projets	Annuel

2.A.1 AXE PRIORITAIRE 3: FAVORISER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE
FAIBLE EN CARBONE DANS TOUS LES SECTEURS

BROUILLON

2.A.2 Justification de la création d'un axe prioritaire qui couvre plus d'un objet thématique.

Sans objet.

2.A.3 Fonds et base de calcul de l'aide allouée par l'Union

Sera défini par la suite.

2.A.4 Priorité d'investissement 4c (PI 4c).

Promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris les bâtiments publics et le secteur du logement

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés (PI 4c).

Objectif spécifique 1 : améliorer l'efficacité des politiques en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans les bâtiments publics et logements par le biais de la coopération internationale.

Résultats escomptés par les États membres grâce à l'aide de l'Union

La stratégie du programme SUDOE en matière de transition énergétique consiste à contribuer par le biais de la coopération transnationale à améliorer les dispositifs nationaux et régionaux visant à réduire la facture énergétique et à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, tout en tirant parti du potentiel de l'économie verte. Cet objectif spécifique

est axé sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments publics et dans les logements.

L'efficacité énergétique, notamment dans la construction, est la première ligne d'action dans le changement vers une économie faible en carbone. Le secteur de la construction représente presque la moitié de la consommation énergétique, mais également l'origine de presque un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Une grande économie d'énergie peut être réalisée grâce à la modernisation énergétique des bâtiments et foyers, ce qui requiert une amélioration de la formation des gestionnaires de parcs de logement ou de l'administration et de l'amélioration de l'observation et de la connaissance de la consommation, au moyen de l'évolution des comportements et utilisations énergétiques.

La deuxième ligne d'action est orientée, dans la mesure du possible, vers l'utilisation des énergies renouvelables locales dans les bâtiments publics et parcs de logements. Le diagnostic signale que le territoire bénéficie de bonnes conditions d'utilisation des énergies renouvelables (éolienne, solaire, biomasse) pouvant, malgré un niveau de développement très variable en fonction des pays ou des régions ou en fonction des sources énergétiques, contribuer à répondre à l'augmentation de la demande énergétique. Cela exige par conséquent de sensibiliser des acteurs ayant différents niveaux de responsabilité sur la nécessité d'exploiter des sources d'énergie renouvelables locales, comme de valoriser la viabilité des stratégies de distribution énergétique intégrant des sources d'énergie renouvelables locales.

Les résultats escomptés de la coopération transnationale en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique doivent permettre d'apporter des solutions innovantes pour accroître l'utilisation des énergies renouvelables, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et obtenir une plus grande efficacité de la consommation énergétique des bâtiments publics et des logements. Ces solutions pourront être sollicitées et financées par le biais des programmes régionaux, en conséquence de quoi un résultat attendu de cette priorité d'investissement sera un renforcement des stratégies élaborées dans les programmes FEDER. De plus, le programme visera des acteurs publics, principaux planificateurs dans le domaine du logement. En ce sens, leurs actions serviront d'exemple de bonnes pratiques et cela pourra servir à catalyser des modes de mise en marche dans le secteur privé.

Tableau 10: indicateurs de résultats spécifiques du programme (par objectif spécifique) (PI 4c)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur objectif (2023)	Sources de données	Fréquence des rapports
	Nombre de stratégies / d'initiatives privilégiées pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments	Nº	9	2013	12	Rapport portant sur l'évolution des projets	Annuel

2.A.6 Actions qui vont être financées dans le cadre de la priorité d'investissement (PI 4c).

2.A.6.1 Description du type d'actions qu'il est prévu de financer, avec exemples à l'appui, ou de leur contribution correspondant aux objectifs spécifiques, comprenant, si nécessaire, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 4c).

Les typologies d'action envisagées dans le cadre de cet objectif spécifique sont alignées sur les résultats escomptés pour cette priorité d'investissement, et réparties en 6 typologies fondamentales :

- **Stimuler le transfert de l'innovation, sa valorisation et son application.**

L'objectif est de favoriser la coopération entre les acteurs clés du secteur (centres d'innovation et clusters spécialisés, gestionnaires publics et d'entreprises) dans le processus de transfert de technologies et leur application, et de valoriser la recherche et l'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique. L'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement sera donc encouragée, dès que cela sera possible.

Le diagnostic permet d'identifier la nécessité de promouvoir la technologie et le transfert de connaissances en ce qui concerne les émissions faibles en carbone dans les secteurs à forte consommation énergétique, et notamment dans le secteur de la construction durable. Par ailleurs, le diagnostic réaffirme la nécessité de créer une masse critique permettant de

mettre en marche les technologies faibles en carbone, en contribuant aux objectifs de croissance soutenable EU 2020.

La mise en valeur de l'innovation doit s'orienter de façon prioritaire vers les collectivités publiques et les organismes de gestion de parcs de logement (bureaux de gestion des parcs de logement, par exemple), ainsi que vers les entreprises de différents secteurs professionnels (construction, urbanisme, architecture, énergie, etc.). Ces collectifs se situent à l'extrémité du cycle d'innovation, s'agissant dans beaucoup de cas d'actions à fort caractère expérimental.

Le programme encouragera, à l'échelle transnationale, des actions d'application et de mise sur le marché de solutions provenant de la RD&I, en collaboration en matière d'efficacité énergétique, d'utilisation d'énergies renouvelables, d'éco-construction et de tout autre secteur se consacrant à une plus grande efficacité en matière de consommation et emprunte énergétique dans la construction. C'est à cette fin que seront encouragées la participation des PME et la création de réseaux et d'initiatives stimulant favorisant le regroupement d'entreprises. À titre d'exemple, il sera fait mention de la recherche, des études et des collaborations orientées vers la mise en œuvre de l'innovation dans le cadre de l'efficacité énergétique de la construction, en favorisant le développement d'actions énergétiques territoriales et adaptées aux zones spécifiques à forte capacité de transfert. Les actions sont orientées vers la mise en œuvre de nouvelles solutions énergétiques ayant une approche intégrée, telle que la stimulation de la capitalisation et de la coopération entre les programmes régionaux Horizon 2020, Coopération et FEDER, éligibles dans la zone SUDOE. Seront également encouragées les actions de formation et de qualification, notamment de professionnels (créateurs, architectes, urbanistes, installateurs, étudiants) du secteur de l'énergie et de la construction, de la réhabilitation et de la maintenance.

- **Agir pour changer les comportements des décideurs, des acteurs économiques et du grand public.**

L'objectif est de développer des actions d'information orientées vers la réduction et l'utilisation plus efficace de la consommation énergétique dans les bâtiments publics impliquant un grand nombre de différents acteurs (autorités nationales, collectivités, promoteurs, entreprises, habitants). Dans ce domaine, la coopération à l'échelle SUDOE peut apporter une valeur ajoutée réelle en la matière, en mettant en commun les moyens et les connaissances à diffuser.

Le programme encouragera des actions en commun en vue d'impliquer en particulier les agents suivants :

- Les autorités de niveau national chargées d'élaborer une réglementation commune et/ou des programmes d'investissement ou de réaménagement énergétique des bâtiments publics, visant l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments ;

- Les administrations et organismes publics encourageant les actions de promotion et construction de logement, et ayant la capacité de donner aux cahiers des charges une approche plus écologique, et d'aller vers la réduction de la facture énergétique ;
- Les promoteurs et entreprises intervenant dans la construction, la réhabilitation et l'isolation de bâtiments, et dont la qualification et l'expérience représentent une haute valeur ajoutée en vue d'améliorer l'efficacité de l'investissement pouvant être réalisé.

La question du comportement des locataires des immeubles et l'entretien de ces derniers représente, en outre, un volet important dans le domaine de la réduction de la consommation énergétique, exigeant la mise en œuvre d'actions de sensibilisation. Dans certains cas, l'efficacité des investissements réalisés (dans les technologies, les systèmes, les matériels et les enquêtes) est inférieure à ce qui a été prévu, du fait que nombre d'entre eux ne sont plus adaptés aux usages de la population. La portée de l'efficacité énergétique est généralement peu abordée, du fait qu'il est possible d'engager des actions rationalisant la réalisation des investissements et renforçant leur impact. La coopération transnationale se doit d'aider à prendre plus en compte ce pari, et de favoriser l'apparition de solutions innovatrices et pratiques, et des manières de les rendre applicables pour l'ensemble du territoire SUDOE, en pouvant modifier les comportements en vue d'une plus grande efficacité de la consommation énergétique.

- **Outils d'observation et d'analyse.**

Il s'avère nécessaire de stimuler les actions d'observation et d'analyse de l'impact des solutions, stratégies et comportements menées pour permettre de favoriser ces expériences au sein de l'espace SUDOE et d'obtenir une plus grande harmonisation des interventions. Notamment, le travail de sensibilisation de la population ou des responsables de la prise de décisions requiert des outils d'observation capables d'obtenir de manière individualisée la dépense des différentes sources de consommation (chauffage, eau chaude). Ces éléments serviront de stimulant pour mieux adapter les technologies applicables aux usages de leurs habitants. Pour cela, des projets comme les observatoires transnationaux favorisent la comparaison des consommateurs, de leurs comportements, des modes de gestion, des technologies employées, de l'économie d'énergie, etc., et seront soutenus par le biais du PO.

- **Accompagnement des projets d'économie d'énergie dans les infrastructures et administrations publiques et logements.**

Le programme cherche à soutenir les collaborations entre les acteurs publics et les autorités locales et nationales, dans le but de promouvoir l'efficacité énergétique des services publics présents à tous les niveaux de l'administration, y compris dans le cas des bâtiments publics (rénovation et construction effectuées avec de bonnes prestations et spécimens « BBC » ; éclairage public, amélioration des systèmes de chauffage et ventilation, suivi de la consommation, études et diagnostics) comme dans celui d'améliorer l'efficacité des

systèmes informatiques et leur réglementation. L'objectif des opérations conjointes sera d'évaluer l'emploi des ressources locales de l'espace SUDOE en favorisant l'utilisation de biomatériaux et produits provenant du recyclage pour la construction/réhabilitation de l'isolation thermique.

Le programme encouragera des actions d'accompagnement, tant en matière de planification stratégique que de gestion, de mise en marche d'opérations ou des actions d'assistance des propriétaires et locataires (en terme d'utilisations, de modification de comportement...). Notamment, le programme pourra soutenir les initiatives d'amélioration de l'efficacité énergétique établies dans le cadre de projets urbains intégrés.

Dans ce cadre, la concentration thématique de la politique de cohésion développée par l'Union européenne prévoit que l'ensemble des régions de l'espace SUDOE développe des programmes d'investissement, notamment dans les zones urbaines. Pour cela, la coopération doit permettre de renforcer l'efficacité des stratégies régionales et des investissements programmés dans d'autres cadres, tout particulièrement par le biais des programmes régionaux FEDER, au moyen de l'échange de connaissances, de capitalisation d'expériences, l'expérimentation conjointe et le développement de preuves pilotes à effet démonstratif. De plus, les solutions développées et partagées dans le cadre de la coopération devront pouvoir être mises en marche dans le cadre des programmes régionaux FEDER, notamment par le biais de stratégies urbaines intégrées pouvant être soutenues par lesdits programmes.

Voici, à titre d'exemple, quelques propositions parmi les plus importantes :

- Réalisation d'actions pilotes de rénovation permettant de démontrer la viabilité de l'application d'innovations dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments comme dans les projets structurants (stratégiques), tels que les observatoires transnationaux. Ce type d'actions devra intégrer des critères spécifiques, tels que le nombre limité d'opérations (en fonction des spécifications techniques), un nombre minimum de régions impliquées et la présence d'acteurs clés. Les projets mis en œuvre devront avoir une forte capacité démonstrative et un intérêt significatif au niveau transnational, afin que les résultats puissent être transférés à d'autres zones de l'espace SUDOE et à d'autres espaces de coopération, en démontrant la haute valeur ajoutée apportée par la coopération dans leur réalisation. Les investissements ou travaux devront être encouragés dans le cadre d'actions pilotes.
- Actions visant à améliorer la connaissance des nécessités en matière de rénovation/d'adaptation, la formation en matière de gestion, ainsi que la mise en marche opérationnelle et la planification. Dans certains cas, les projets pourront développer, au travers d'échanges, des actions d'identification et capitalisation, des stages et formations dont l'intérêt dépasserait le simple cadre local. Le but de ces activités sera d'aider à définir l'élaboration de stratégies de réduction de la

consommation énergétique, en permettant d'inclure ces interventions de manière concertée afin d'élaborer des documents stratégiques et des programmes d'actions.

- Actions conjointes de renforcement des capacités, mise en commun et en réseau de compétences et de plateformes transnationales de soutien stratégique orienté vers l'étude de solutions opérationnelles, facilité par le développement de réseaux de professionnels du secteur (gestionnaires, ingénieurs, etc.). Ces activités seront réalisées dans le but d'aider les autorités publiques dans leurs projets et actions de gestion de réhabilitation et d'optimisation énergétique.
- Création d'outils communs, ou outils partagés, d'observation de la consommation énergétique, d'évaluation des gains énergétiques générés par les opérations de réhabilitation, de mobilisation de la population, ou d'actions permettant de réduire les dépenses énergétiques, comme par exemple à travers l'utilisation de TCG.
- **Actions favorisant l'amélioration de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables dans les bâtiments et logements**

Le programme appuiera les initiatives qui intégreraient ou intensifieraient l'utilisation de sources d'énergies renouvelables dans les bâtiments. La coopération devra permettre d'élaborer des plans de gestion durables ou de solutions pratiques permettant d'obtenir une disponibilité constante de sources d'énergie renouvelables locales. Elle encouragera l'expérimentation de la viabilité des stratégies de distribution d'énergie intégrant des sources d'énergie renouvelables locales, notamment au moyen du transfert, de la diffusion et de la capitalisation des résultats.

Résultats escomptés : amélioration de l'efficacité des plans de rénovation et de réhabilitation thermique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments publics et de logements, se traduisant en même temps par une plus grande efficacité de la consommation énergétique.

Bénéficiaires :

- Organismes publics : autorités nationales, régionales ou locales et leurs groupements incluant l'échelle transnationale ; établissements publics et organismes gestionnaires de parcs de logements sociaux (bureaux HLM par exemple), services énergétiques et environnementaux ; agences environnementales ; universités ; instituts de recherche et centres technologiques.
- Opérateurs économiques et entreprises : spécialistes de différents corps professionnels (construction, urbanisme, architecture, énergie, etc.), chambres consulaires, associations professionnelles et organismes de certification et contrôle.

- Clusters et pôles de compétitivité spécialisés dans les secteurs de l'énergie et des TCG appliqués à la construction, l'éco-construction, l'ingénierie écologique, etc.

Cadre géographique : aucune approche territoriale spécifique n'est proposée pour l'application de ces typologies. Une forte participation d'acteurs est recommandée dans les zones métropolitaines et de rénovation urbaine.

2.A.6.2 Principes directeurs pour la sélection d'opérations (PI 4c).

En ce qui concerne la priorité d'investissement 4c, les directives proposées pour la sélection d'opérations sont alignées sur ce qui est envisagé dans chaque objectif spécifique, et comprennent ce qui suit :

1. Les innovations, recherches et technologies mises en œuvre localement doivent être cohérentes avec les stratégies nationales d'innovation et les stratégies de spécialisation intelligente.
2. La priorité sera donnée à toute action visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans les infrastructures publiques et de logements, notamment les aspects qualitatifs de solutions innovantes destinées aux propriétaires et administrateurs de bâtiments publics. Par ailleurs, la priorité sera donnée à ceux qui font partie de projets urbains intégrés, y compris ceux qui sont en relation avec l'axe urbain des PO FEDER régionaux, dans le but de renforcer leur efficacité, de créer des synergies et de faciliter la capitalisation de résultats entre programmes.
3. La participation d'entreprises (PME) sera encouragée, tout comme leurs groupements, gestionnaires publics et privés de parcs de logements sociaux, ou localisés dans les quartiers favorisés par les politiques nationales de cohésion sociale.

2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 4c).

Cuadro 11: indicateurs de productivité communs et spécifiques du programme (PI 4c)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur prévue (2023)	Source de données	Fréquence des rapports
	Nombre d'outils, de services et de modèles énergétiques développés afin d'améliorer les stratégies d'efficacité énergétique des bâtiments	Nº	85	Rapport portant sur l'avancée des projets	Annuel

BROUILLON

2.A.1 AXE PRIORITAIRE 4: PROMOUVOIR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES AINSI QUE LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES

BROUILLON

2.A.2 Justification de la mise en place d'un axe prioritaire recouvrant plus d'un objectif thématique

sans objet

2.A.3 Fonds et base du calcul de l'aide allouée par l'Union

Seront définis par la suite:

2.A.4 Priorité d'Investissement 5b (PI 5b).

Incitation à l'investissement afin de faire face à des risques spécifiques, garantie de prévention face aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des catastrophes

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés (PI 5b).

Objectif Spécifique 1: Élaboration de plans de prévention, d'urgence et de gestion des catastrophes, et réhabilitation des zones sinistrées

Résultats escomptés par les États membres grâce à l'aide de l'Union

Cet objectif spécifique met l'accent sur le soutien à apporter aux acteurs territoriaux dès lors qu'ils doivent mettre en place un certain nombre d'actions portant sur la prévention des risques et les mesures d'urgence face à la survenance de catastrophes naturelles, tant en ce qui concerne les phases d'adaptation, de prévention et de gestion du risque que les mesures correctrices quant aux effets des catastrophes naturelles.

Le second groupe d'actions porte sur la mise en place de plans et programmes communs pour le territoire SUDOE en ce qui concerne les risques les plus communs auxquels est exposé l'ensemble du territoire, ou du moins les zones communes, zones de gestion commune etc. Les risques naturels impliquent habituellement des conséquences qui dépassent les frontières géographiques et administratives, comme en période de sécheresse, de fortes pluies ou d'inondations survenant sur de vastes territoires, ou encore

en cas d'incendies provoqués du fait de raisons climatiques d'une manière générale, de risques technologiques etc.

Les risques technologiques constituent, avec les risques naturels, un facteur croissant de risque. L'objectif associé à cette variable consiste à soutenir le développement d'instruments de gestion du risque technologique; il consiste également à détecter et réduire les risques présents et futurs ayant le plus d'impact sur le territoire concerné, afin de minimiser ou neutraliser les effets négatifs induits par ces risques.

Le développement des actions exposées dans un cadre coopératif permet de développer des protocoles de travail commun, ainsi que le transfert des bonnes pratiques et la mise en place de solutions de problèmes communs. L'on prêter également attention au développement de plans d'action communs, tels que les plans d'urgence, dans l'éventualité de la survenance de catastrophes naturelles causant des dégâts sur une partie significative du territoire SUDOE, lequel nécessite des interventions reposant sur une coordination transnationale.

Concernant les désastres naturels dont les connaissances et techniques propres employées jusqu'à présent manquent encore, il est nécessaire d'élaborer des systèmes de protection civile face à des menaces futures, mais aussi face à des menaces actuelles. De ce fait, l'objectif thématique met à la fois l'accent sur l'élaboration, l'amélioration et la précision de nouveaux instruments par rapport à ceux déjà existants, afin d'être en mesure d'apporter des capacités d'alerte et de réponse plus précises et rapides. De bonnes prévisions constituent un facteur essentiel pour les mesures de protection civile, afin d'éviter les dommages et les pertes tant humaines qu'économiques; la mise en place d'actions de coopération attribue une valeur ajoutée substantielle au développement de cette thématique.

L'on cherche, en outre, à dynamiser le secteur des entreprises, notamment les PME, par le biais de la création de nouvelles perspectives, lesquelles découlent de la nécessité d'une nouvelle gestion des écosystèmes, gestion des eaux, mise en œuvre de nouveaux matériaux innovants, et gestion des chaînes d'approvisionnement altérées du fait de la survenance de catastrophes naturelles.

Tableau 12: Indicateurs de résultats spécifiques du programme (par objectif spécifique) (PI 5b)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur escomptée (2023)	Source de données	Fréquence des rapports
----------------	------------	-----------------	---------------------	--------------------	-------------------------	-------------------	------------------------

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur escomptée (2023)	Source de données	Fréquence des rapports
	Stratégies transnationales de gestion des risques naturels au sein de l'espace SUDOE	N° des stratégies	6	2013	8 (2 stratégies par risque identifié)	Rapports portant sur l'avancée des projets	Annuelle

2.A.6 Actions devant faire l'objet d'un financement dans le cadre des priorités d'investissement (PI 5b).

2.A.6.1 Description et exemples du type d'actions devant faire l'objet d'un financement ou contribution prévue de ces actions au regard des objectifs spécifiques, y compris, le cas échéant, l'identification des principaux groupes de bénéficiaires, des territoires spécifiques, bénéficiaires et catégories de bénéficiaires (PI 5b).

Ce paragraphe détaille les types d'actions susceptibles d'être développés au sein de la priorité d'intervention intitulée "Incitation à l'investissement afin de faire face à des risques spécifiques, garantie de résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des catastrophes":

1. Plans d'urgence

Les actions orientées vers le renforcement et la diffusion des résultats des plans d'urgence ont pour but principal de pouvoir réagir de manière rapide et efficace face aux effets des risques naturels. L'approche relative aux plans d'urgence revêt un sens particulier et s'avère d'une grande utilité dans les situations de risques partagés entre les États membres du Programme, dans la mesure où cette approche transcende la simple question des frontières géographiques.

L'on peut citer, comme exemples concrets des actions proposées, la création de techniques et de méthodes d'intervention communément applicables par secteur environnemental, par secteur d'activité ou par catégorie de territoires. Cependant, les exemples les plus notoires concernent les plans associés à chaque risque spécifique, ou du moins les risques plus caractéristiques (sécheresse, inondations, pollution).

2. Systèmes d'alerte rapide

Les systèmes d'alerte rapide facilitent la progression de la mise en place de dispositifs de sécurité face à la menace de désastres naturels tels que les inondations, les périodes de sécheresse ou périodes de pluies persistantes, les périodes de forte chaleur ou au contraire de froid extrême.

A cette fin, les systèmes de prévisions s'avèrent extrêmement utiles et constituent des exemples prioritaires d'actions possibles à développer. Les systèmes d'alerte de crues et inondations, vents et tempêtes; ceux mesurant la dégradation des couches du sol, la pollution des eaux souterraines et de surface de même que leur quantité et disponibilité, s'avèrent essentiels afin de préserver la qualité de vie de la population.

Seront aussi intégrées des actions supplémentaires mettant l'accent sur les techniques et méthodes visant à transmettre et à communiquer à l'ensemble de la population des modèles d'expériences probantes et fructueuses observées sur les territoires de l'espace SUDOE. Il sera dès lors possible d'améliorer la capacité des citoyens à réagir face à des risques indéniables tant d'origine naturelle que technologique; mise en place de systèmes d'harmonisation de la signalétique et des normes.

Comme autres exemples de systèmes d'alerte, l'on peut citer les analyses des comportements et des phénomènes météorologiques, permettant d'anticiper davantage les périodes grands risques climatiques, afin de prévenir ou du moins d'atténuer les effets inhérents à de telles catastrophes.

3. Développement d'instruments de gestion du risque

Les outils de gestion du risque intègrent une série d'éléments divers qui permettent, lorsqu'ils sont associés, d'obtenir des systèmes efficaces de prévision et de prévention. Le risque est un élément paramétrable; par conséquent, il nécessite la mise en œuvre de systèmes de prévision et de surveillance adaptés en fonction de chaque situation, tant sur le plan des risques naturels que de celui des risques technologiques.

L'on peut citer à titre d'exemple les actions suivantes: cartographie des zones les plus vulnérables visant une connaissance accrue desdites zones; systèmes d'information géographique dans les cas où l'on dispose d'une quantité d'informations suffisante; conceptualisation et conception de méthodes et modèles de travail et d'intervention commune; identification et prévision des dangers; détection des risques en matière hydrographique; évaluation des conséquences sanitaires, environnementales, économiques, sociales; analyse des risques relatifs aux développements des activités humaines; actions transnationales pour la prévention, l'alerte et la gestion des risques liés aux systèmes de transports et systèmes logistiques;...

L'on propose en outre de mettre d'une part l'accent sur les actions de sensibilisation et d'information à destination de la population, et d'autre part sur la gestion des catastrophes

naturelles et des risques technologiques, afin d'être en mesure d'agir de façon imminente et d'améliorer la coordination des moyens de protection civile etc. avec la population civile concernée.

4. Instruments d'appui aux systèmes d'observation, de mesure et de prévention transférables

L'on propose le développement de systèmes de soutien, le développement de bases cartographiques fiables et précises, ou encore le développement de systèmes plus avancés tels que les Systèmes d'Information géographique (SIG/GIS). Ces éléments, s'ils ne constituent pas strictement des instruments de prévention, servent toutefois de base au développement de plans d'urgence et à la mise en place d'actions sur le terrain.

Les outils d'optimisation et de mise en commun des techniques et méthodes relatives aux plans d'urgence, et des dispositifs d'intervention rapide, impliquent une connaissance avérée du terrain de même que la collecte du plus grand nombre de données, afin de pouvoir agir de manière rapide et efficace. Le cas des incendies de forêt pour lesquels une bonne connaissance du terrain demeure fondamentale au moment d'établir une stratégie d'intervention, constitue un bon exemple. De même, la connaissance des cours actuels et historiques des rivières, notamment celles présentes dans les zones montagneuses, s'avère fondamentale afin de prévoir de possibles inondations avant les crues ponctuelles des cours d'eau et afin d'éviter le peuplement de ces zones dangereuses.

L'on dispose d'exemples notoires d'interventions ayant eu lieu dans des cas d'incendies, d'inondations ou de vents intenses sur le territoire SUDOE; ces exemples peuvent être analysés et paramétrés pour tenter d'obtenir les ajustements nécessaires en matière d'intervention, et pouvant contribuer à l'efficacité des plans et stratégies de prévention.

5. Outils et méthodes de régénération des sols endommagés lors de la survenance de désastres naturels

Les désastres naturels, de même qu'un certain nombre de risques plus notoires, ont des conséquences certaines sur les sols de l'espace SUDOE; ces conséquences se traduisent par une perte ou une érosion des couches les plus fertiles, causées par les inondations; elles se traduisent en outre par la mauvaise gestion des sols, liée à des intervention a posteriori pour pallier ces désastres. Le programme facilitera la mise en œuvre d'actions communes qui s'avèrent appropriées dans un cadre transnational, et permettant d'améliorer le traitement des sols altérés du fait de la survenance de catastrophes ou désastres naturels, et notamment du fait de l'érosion, des inondations et incendies de forêt.

Résultats escomptés: La typologie des actions décrites vise à développer une meilleure coordination en ce qui concerne les plans de prévention et de gestion des catastrophes ainsi que les outils de détection rapide, pour permettre d'appréhender de façon globale et

homogène les réponses à apporter face aux catastrophes survenant dans un environnement aussi fragile que celui de l'espace SUDOE.

Bénéficiaires:

- Collectivités publiques: autorités nationales, régionales et locales; agences de développement; services pour l'environnement; services spécialisés dans la gestion des risques, services de planification urbaine et d'aménagement du territoire; agences environnementales; instituts météorologiques et similaires, parcs naturels (régionaux et nationaux); autorités de protection civile.
- Organisations syndicales ou entreprises spécialistes des diagnostics territoriaux; analyse d'impact; évaluations territoriales et analyse des dommages etc. Associations ou clusters spécialisés dans les secteurs les plus touchés par les risques naturels ou technologiques; instituts de recherche.

Cadre géographique: La mise en œuvre de ces typologies n'est pas soumise à une approche territoriale spécifique; elle s'appuie sur une implication optimale de la part des acteurs publics et des représentants des secteurs spécialisés, afin de développer à la fois des protocoles de travail communs facilement exportables dans l'ensemble de l'espace SUDOE, et d'autres approches au regard de problématiques similaires.

2.A.6.2 Principes directeurs quant aux choix des opérations (PI 5b).

En ce qui concerne la priorité d'investissement 5b, les directives proposées pour le choix des opérations vont dans le sens de ce qui a été soulevé pour chaque objectif spécifique et intègrent ce qui suit:

1. Pour les espaces naturels, les zones urbaines et rurales, la priorité sera donnée aux mesures impliquant d'une part des actions de prévention pour les zones naturelles protégées et d'autre part des actions de prévention pour les espaces urbains et ruraux extrêmement sensibles sur un plan naturel et démographique; ces mesures répondent à des critères communs de gestion du risque et à des interventions similaires sur le territoire des États concernés.
2. Pour les risques transcendant la portée régionale ou nationale, la priorité sera donnée aux mesures dépassant la simple portée régionale ou nationale, et sans lesquelles des interventions communes ne peuvent avoir lieu efficacement au regard d'un tel risque; soit une priorité accordée à des projets portant sur les risques dont les externalités excèdent nettement le cadre frontalier, et nécessitant des mesures d'intervention commune afin de garantir leur succès.

3. La priorité sera donnée aux interventions qui abordent des questions intersectorielles et transrégionales fondamentales.
4. Seront favorisés également des projets fortement probants et caractérisés par une forte faculté de transfert vers d'autres zones de l'espace SUDOE et autres espaces de coopération.
5. Les actions impliquant la population civile et la participation citoyenne, tant d'un point de vue de la planification et de la détection des risques que d'un point de vue des mesures adoptées face à la survenance de catastrophes naturelles et technologiques, telles que les mesures de formation préventive.

2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 5b).

Tableau 13: Indicateurs de productivité communs et spécifiques du programme (PI 5b)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur escomptée (2013)	Source de données	Fréquence des rapports
	Population bénéficiant de mesures de protection contre les risques naturels	Nombre de personnes	20% de la population présente au sein de l'espace SUDOE	Rapports portant sur l'avancée des projets	Annuelle

2.A.1. AXE PRIORITAIRE 5: PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR
L'EFFICACITÉ DES RESSOURCES

BROUILLON

2.A.2 Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique.

Sans objet

2.A.3 Fonds et base de calcul de l'aide allouée par l'Union

Sera défini para la suite

2.A.4 Priorité d'Investissement 6c (PI 6c).

Protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel.

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés (PI 6c).

Objectif spécifique 1: Améliorer la mise en valeur économique du patrimoine naturel et culturel commun à tenir en compte dans une logique de développement soutenable

Résultats escomptés par les États membres grâce à l'aide de l'Union

Le diagnostic fait apparaître la nécessité de réduire l'impact de l'activité humaine dans les régions caractérisées par un haut niveau de ressources culturelles et environnementales et qui se trouvent soumises en même temps à une forte pression anthropique. De plus, le secteur touristique et le patrimoine naturel et culturel ont une grande importance dans le développement économique de l'espace SUDOE, du fait qu'ils dépendent, dans une large mesure, de la qualité environnementale et patrimoniale du territoire. Ces aspects montrent l'importance de cette priorité d'investissement dans le PO.

À travers cet objectif spécifique, le programme encourage le développement d'actions favorisant, d'un côté, la réduction de l'impact de l'activité humaine sur le patrimoine culturel et naturel, ainsi que la prise de conscience de l'existence des obligations environnementales dans les zones touristiques et dans les secteurs de l'exploitation forestière et agricole, et

d'un autre côté, permettant la restauration et la mise en valeur du patrimoine, et l'amélioration des capacités des acteurs à développer des pratiques innovantes et à générer de la valeur ajoutée grâce à l'exploitation touristique ou aux ressources naturelles. Le programme propose de contribuer ainsi au développement économique du territoire en favorisant le contrôle de l'impact sur les ressources naturelles, pour ainsi favoriser la promotion de solutions visant à la réduction du conflit quant aux utilisations et à la préservation du patrimoine naturel et culturel propre de cet espace.

Les résultats escomptés les plus significatifs sont le développement de stratégies et de programmes de gestion durables des ressources naturelles ou du tourisme, et la mise en valeur en termes économiques des espaces naturels et culturels.

Tableau 14: indicateurs de résultats spécifiques du programme (par objectif spécifique) (PI 6c)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année base	Valeur prévue (2023)	Source de données	Fréquence des rapports
	Nombre de stratégies / plans de gestion améliorés pour la mise en valeur économique des ressources naturelles et culturelles.	Nº	12	2013	12	Rapports portant sur l'avancée des projets	Annuel

2.A.6 Actions qui vont être financées dans le cadre de la priorité d'investissement (PI 6c).

2.A.6.1 Description du type d'actions qu'il est prévu de financer, avec exemples à l'appui, ou de leur contribution correspondant aux objectifs spécifiques, comprenant, si nécessaire, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 6c).

Cette priorité d'investissement est réalisée grâce aux types d'actions suivants :

- Encouragement de stratégies de développement durable et d'atténuation de l'impact environnemental dans les espaces touristiques, et exploitation économique des zones naturelles (massifs forestiers, zones agricoles, approvisionnement d'eau, etc.).

Sont incluses des stratégies de tourisme durable et des plans de gestion durable des ressources intégrant des actions visant l'atténuation de l'impact de l'activité humaine (consommation d'eau, consommation énergétique, consommation territoriale, conflit d'utilisations).

Sera encouragé de plus l'établissement ou le renforcement des accords adoptés pour la mise en marche de solutions qui prennent en compte le développement durable, l'amélioration des modes de gouvernance, l'adaptation de stratégies territoriales de développement et la mobilisation des responsables politiques, des opérateurs techniques et des utilisateurs. Il sera notamment procédé à encourager les actions suivantes : identification de pratiques, analyses transnationales entre différents secteurs géographiques comparables, processus publics de consultation et établissement de stratégies et plans d'actions.

- **Actions visant l'amélioration de la connaissance du patrimoine culturel et naturel commun et du potentiel économique des zones naturelles.**

Cela comprend les actions d'inventaire, les échanges d'acquisition d'informations, la réalisation d'études, l'évaluation et le diagnostic environnemental et patrimonial, et la création d'observatoires à l'échelle du programme.

- **Actions de création et de promotion de produits touristiques du patrimoine naturel et culturel reconnu au niveau international**

Cela inclut des actions telles que la promotion, la communication et la commercialisation de produits touristiques communs basés sur le patrimoine naturel et culturel, encourageant la croissance de l'économie verte par le biais de l'innovation ou éco-efficacité, ou valorisant les ressources naturelles afin de permettre l'éco-tourisme. Par ailleurs, seront encouragées les actions visant le développement d'un tourisme intégrant la préservation et la sauvegarde du patrimoine naturel, culturel et économique et limitant la dépendance ou l'impact de l'effet saisonnier. Cela inclut également des actions pilotes visant à restaurer et préserver le patrimoine, les monuments historiques (UNESCO), les paysages (y compris les paysages agricoles), les sites naturels reconnus (grands sites, parcs naturels, réserves naturelles, etc.) ou les zones avec une faune et une flore d'une très grande richesse, et dont l'objectif est la mise en valeur économique de destinations touristiques et le renforcement de la visibilité et de l'identité de l'espace SUDOE. Les actions prévues seront destinées au public objectif – notamment les acteurs clés suivants du secteur touristique (y compris le patrimoine culturel et environnemental) : les autorités locales, les services environnementaux et touristiques et, par ailleurs, les responsables du développement économique du territoire à niveau régional, telles que les agences de développement et les agents économiques.

- **Actions de valorisation économique de produits provenant de l'exploitation forestière et des ressources naturelles.**

Les forêts et terrains agricoles couvrent une grande partie de la zone SUDOE et jouent un rôle important dans les questions économiques et environnementales de l'espace. Les activités forestières et agroalimentaires constituent des atouts spécifiques devant être renforcés grâce à la coopération. Pour cela, les actions soutenues par le PO peuvent générer des expériences pilotes pouvant encourager la valorisation des ressources naturelles (par exemple, dans le cadre d'un protocole de gestion intégrée de zones forestières); la constitution d'activités transnationales (appellations d'origine, réseaux, etc.) renforçant la création de débouchés pour les produits liés à l'exploitation des ressources locales, ainsi que l'amélioration de leur utilisation dans la construction, l'énergie, l'alimentation, etc., y compris les produits résiduels agricoles et forestiers.

Les actions qui peuvent être soutenues sont liées par toute la chaîne de valeur (depuis la production, jusqu'au marché), pouvant ainsi favoriser le développement et l'amélioration de pratiques et techniques liées à l'agriculture et à l'exploitation forestière (et à la valorisation économique des résidus). Sont inclus de même des projets pilotes mettant en œuvre des actions à caractère innovant. Les types d'actions inclus dans cette priorité visent à développer l'utilisation rationnelle des ressources (hydriques, piscicoles, forestières, cultures domestiques, génétiques, minérales) et du recyclage dans le but de diminuer la production de résidus, l'emploi des traitements, les émissions de pollution atmosphérique et la contamination des sols et de l'eau. Concernant ce type de projets de grande envergure, la priorité sera mise sur les activités dont l'impact dépasserait le simple niveau régional/national, et dont l'application aurait un caractère amplificateur dans un environnement de coopération afin d'être réalisée de manière efficace.

Résultats escomptés : parmi les principaux résultats peuvent être mentionnés : la réduction de l'impact de l'activité humaine sur le patrimoine culturel et naturel, ainsi que la prise de conscience de l'existence d'obligations environnementales dans les zones touristiques ; la restauration et la valorisation du patrimoine, et l'amélioration des capacités des acteurs à développer des pratiques innovatrices ; l'augmentation de la fréquence des visites, hors saison, sur les sites naturels et culturels.

Bénéficiaires :

- Organismes publics : autorités nationales, régionales ou locales, et leurs groupements (agglomérations), y compris à l'échelle transnationale (Groupement Européen de Coopération Territoriale – RECT –), réseaux de parcs, réserves naturelles, collectivités, sites touristiques ; établissements publics de gestion (parcs naturels, réserves naturelles) ; services de développement économique, environnemental et touristique, agences de développement, Universités, Instituts de recherche ; agences de développement régional et local.

- Agents économiques, entreprises et ONG : professionnels du secteur touristique, environnemental, de l'amélioration du développement local et territorial.

Cadre géographique : aucune approche géographique spécifique n'est prévue pour l'application de ces typologies, du fait qu'est recommandée la participation d'acteurs des zones naturelles emblématiques et touristiques de l'espace SUDOE ainsi que des territoires ayant un haut niveau de patrimoine historique et culturel.

2.A.6.2 Principes directeurs pour la sélection d'opérations (PI 6c).

Pour la priorité d'investissement 6c, les directives proposées pour la sélection d'opérations sont liées à ce qui a été envisagé dans chaque objectif spécifique, et prévoient ce qui suit :

1. Les opérations seront liées aux stratégies régionales et interrégionales et s'inscrivent dans des actions de gestion intégrée. Elles compteront pour cela avec la participation des autorités publiques et des acteurs ayant la capacité de déployer, à grande échelle, les résultats des projets.
2. Les opérations s'appliqueront aux espaces les plus fragiles en raison des activités humaines et des grands sites du SUDOE qui se caractérisent par leur patrimoine culturel et naturel, ainsi que par leur attrait.
3. Les projets qui se développeraient devront avoir une grande capacité démonstrative et un intérêt significatif au niveau transnational, de manière à ce que les résultats puissent être transférés à d'autres zones de l'espace SUDOE et à d'autres espaces de coopération, et démontrant ainsi la haute valeur ajoutée qu'apporte la coopération dans son développement.
4. Toute action de valorisation proposée devra démontrer son soutien au développement durable et sont privilégiés les aspects de préservation et d'atténuation de l'impact. Les actions de promotion, de création de marque, de commercialisation, etc., devront être cohérentes vis-à-vis des stratégies territoriales et nationales en la matière.

2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 6c).

Tableau 15: indicateurs de productivité communs et spécifiques du programme (PI 6c)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur prévue (2023)	Source des données	Fréquence des rapports
	Nombre de sites soutenus/valorisés inscrits dans des processus de gestion de développement durable ou de préservation de l'environnement et de l'atténuation de l'impact des activités humaines.	Nombre de sites	50	Rapports portant sur l'avancée des projets	Annuel

2.A.4 Priorité d'investissement 6d (PI 6d).

Protection et restauration de la biodiversité et du sol, et promotion des services liés à l'écosystème, y compris le réseau NATURA 2000 et les infrastructures vertes

2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés (PI 6d).

Objectif spécifique 1: préserver et restaurer la biodiversité des sites naturels de SUDOE tout en visant le maintien de la qualité écologique des espaces, le bien-être et la qualité de vie.

Cet objectif vise à consolider la responsabilité en matière de conservation de la biodiversité et des écosystèmes. Ce qui est donc recherché c'est d'encourager le défi suivant : concilier la préservation de la biodiversité avec le développement. En ce sens, ce qui est recherché c'est la préservation du capital naturel et patrimonial, tous deux facteurs de développement et d'attrait, par le biais de la fourniture de service liés à l'écosystème pouvant servir de source de création d'emploi sans risque de délocalisation (éco-tourisme, ingénierie écologique, activités agricoles et forestières, etc.)

À cette fin, la mise en œuvre de stratégies conjointes de protection et de restauration des écosystèmes, outre les actions de conservation, de gestion et de mise en valeur – dans une optique transnationale – des divers espaces naturels de l'espace SUDOE (zones montagneuses et parcs naturels, rivières, lagunes et leurs environs, entre autres) s'avère fondamentale pour la mise en œuvre de la planification d'une politique de développement durable à moyen et long terme. De même, les actions de communication et de sensibilisation permettent une plus grande prise de conscience en faveur de la protection et de la conservation de l'environnement.

Deux typologies de résultats sont prévus : d'un côté, une amélioration de la prise en considération de la qualité écologique des espaces, habitats et espèces emblématiques et menacées, grâce à la mise en œuvre d'actions d'aménagement et de développement ainsi que de planification territoriale, et d'un autre côté, un meilleur fonctionnement des systèmes écologiques et des services mis en œuvre dans les zones naturelles à moyen et à long terme.

Cette priorité d'investissement peut contribuer tout particulièrement à ce qui suit :

- maintien des écosystèmes, protection et restauration des milieux naturels ou semi-naturels urbains, périurbains, ruraux ou du littoral, outre la conservation de la qualité des paysages et espaces naturels, comme facteur d'attrait du territoire.
- possibilité de prendre en compte dans les documents de planification le pari résolu sur la continuité écologique en vue de l'élaboration d'une vision durable de l'aménagement du territoire, outre la gestion concertée des zones naturelles et des ressources (eau, bois/forêts, sols, etc.)

Tableau 16: indicateurs de résultats spécifiques du programme (par objectif spécifique) (PI 6d)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur prévue (2023)	Source de données	Fréquence des rapports
	Nombre de stratégies / de plans de gestion valorisés, participant à la protection des sites naturels emblématiques.	N°	10	2012	12	Rapports portant sur l'avancée des projets	Annuel

2.A.6 Actions qui vont être financées dans le cadre de la priorité d'investissement (PI 6d).

2.A.6.1 Description du type d'actions qu'il est prévu de financer, avec exemples à l'appui, ou de leur contribution aux objectifs spécifiques, comprenant, si nécessaire, l'identification des principaux groupes destinataires, des territoires spécifiques destinataires et des types de bénéficiaires (PI 6d).

L'amélioration de l'état de la biodiversité et des actions entreprises en faveur de l'écosystème, par le biais de la coopération internationale, implique le développement d'activités d'échange de connaissances et de pratiques orientées vers l'amélioration de l'efficacité des investissements et du mode de gestion, répondant ainsi au pari de restauration et de préservation de la qualité écologique du territoire. Notamment, étant donné qu'il s'agit d'actions d'adaptation de pratiques d'aménagement et de gestion menées à bien dans différents milieux naturels, cela permet de faire un grand pari sur le patrimoine et la continuité écologique, dans un objectif prioritaire de restauration et de préservation de l'environnement.

Les échanges, études et actions réalisés dans le cadre de projets de coopération doivent permettre de déterminer quelles sont les mesures les plus efficaces qui doivent être mises en marche pour atteindre l'objectif de préservation et de valorisation de la biodiversité de l'environnement naturel et leur contribution à la promotion d'une économie verte, par le biais de l'éco-innovation et éco-efficacité.

Les différents types d'actions proposés sont :

- **La définition, la mise en œuvre de stratégies conjointes de protection et de restauration des écosystèmes, et la gestion intégrée des ressources et zones naturelles**

Le programme permettra notamment la réalisation de plans de gestion d'espaces protégés dans l'objectif d'intégrer les interventions dans un milieu concerté. Ledit programme aura aussi pour but d'élaborer des documents de planification et de mettre en marche des actions de protection et de préservation des espaces naturels, des espèces et des habitats protégés, ainsi que des mesures permettant d'aborder les problèmes d'érosion, de désertification, de déforestation et de matière organique présente dans le sol. Les actions pourront prendre en compte les milieux naturels localisés dans les zones urbaines et périurbaines.

De même, les actions à développer auront des répercussions sur l'échange et la coopération, en favorisant, la coordination entre les acteurs et le renforcement de leurs capacités, ainsi que la mise en commun de connaissances, dans l'objectif d'obtenir une utilisation rationnelle des ressources naturelles, tout particulièrement de l'eau. Pour cela, il est prévu d'encourager les stratégies intégrées de gestion et gouvernance, en contribuant à la lutte contre la pollution du milieu aquatique, à l'amélioration de la qualité des ressources hydriques et à la promotion de pratiques agricoles permettant de préserver et reconquérir les zones humides, tout particulièrement à l'échelle transnationale (bassins hydriques communs).

- **Amélioration des connaissances**

Le programme stimulera la coopération, l'échange d'expériences, les pratiques et la réalisation d'études dont l'intérêt dépasse le simple cadre local. L'objectif est d'améliorer le niveau de protection et l'état de conservation de l'habitat naturel terrestre, aquatique et maritime, ainsi que les espaces naturels et les sites protégés d'intérêt significatif, sans compter l'amélioration de la connaissance et de la gestion. Le Programme pourra soutenir également des actions permettant de comparer les normes et niveaux de qualité des ressources et des observatoires transnationaux.

- **Création d'outils de travail conjoints /partagés**

La création de ces outils est prévue dans l'objectif de favoriser l'observation et le suivi d'espaces naturels et d'espèces, et ainsi permettre l'utilisation des ressources naturelles en

établissant des indicateurs conduisant à la réduction de leur utilisation, ainsi que le développement d'actions en matière d'impact environnemental permettant de réduire l'empreinte écologique. La coopération transnationale doit générer des économies d'échelle pour réaliser ces outils, et permettre de partager les moyens, compétences, modèles, produits et solutions opérationnelles. Leur développement permettra d'améliorer la gestion des zones naturelles, la restauration des écosystèmes et le traitement des eaux et sols pollués, dans différentes zones de l'espace SUDOE.

- **Réalisation de projets pilotes d'aménagement ou de travaux d'ingénierie écologique dont le but est de créer un réseau de continuité écologique (tronçon vert et bleu), comprenant les zones urbaines et périurbaines.**

Sont proposées, entre autres, les actions suivantes : suppression ou adaptation d'obstacles à la continuité écologique, rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau, restauration et gestion de milieux dégradés afin de soutenir le rétablissement du fonctionnement des écosystèmes, ainsi que la continuité écologique (zones humides, correcteurs écologiques, réserves de biodiversité, etc.), actions en matière de gestion et restauration des infrastructures écologiques nécessaires au développement durable d'environnements protégés ou identifiés dans les documents de planification et de cohérence écologique.

Résultats escomptés : amélioration de la prise en compte de la qualité écologique des habitats et espèces emblématiques et menacées dans le cadre de la planification territoriale, et amélioration sur le long terme du fonctionnement écologique et des services menés à bien dans les zones naturelles.

Bénéficiaires :

- Organismes publics : autorités nationales, régionales ou locales et leurs groupements (agglomérations) y compris à l'échelle transnationale (Groupement Européen de Coopération Territoriale – GECT – , réseaux de parcs, réserves naturelles, collectivités, sites touristiques); établissements publics de gestion (parcs naturels, réserves naturelles, syndicats de gestion); services de développement économique, environnemental et touristique; agences de développement, Universités, Instituts de recherche; agences de développement régional et local.

- Agents économiques et entreprises : tout particulièrement, les professionnels du secteur touristique, de l'environnement, de l'amélioration de développement local et territorial, associations syndicales d'agriculteurs et d'éleveurs, chambres consulaires.
- ONG et réseaux pertinents.

Cadre géographique : aucune approche territoriale spécifique n'est prévue pour l'application de ces typologies, et il est recommandé une forte participation d'acteurs des zones naturelles emblématiques de l'espace SUDOE.

2.A.6.2 Principes directeurs pour la sélection d'opérations (PI 6d).

Concernant la priorité d'investissement 6d, les directives proposées pour la sélection d'opérations sont liées à ce qui a été envisagé dans chaque objectif et prévoient ce qui suit :

1. Les opérations seront liées aux stratégies régionale et locales, et feront partie des actions de gestion intégrée. Elles compteront pour cela sur la participation des autorités publiques et des acteurs ayant la capacité de déployer à grande échelle les résultats des projets.
2. En ce qui concerne les espaces naturels du RÉSEAU NATURA 2000 ou faisant partie des zones de protection ou de haute qualité écologique : la priorité sera donnée aux activités qui impliqueraient des zones et espaces qui sont inclus et répertoriés dans le Réseau Natura 2000, et qui répondraient à des critères de haute qualité écologique, environnementale et paysagère, ou seraient emblématiques dans l'espace SUDOE : sites protégés et/ou situés sur le territoire (Parcs naturels, Réserves, zones naturelles d'agglomérations).
3. Dans les projets de grande envergure, la priorité sera donnée aux activités dont l'impact dépasserait la simple échelle régionale/nationale, et qui, si elles ne rentreraient dans aucun cadre de coopération, ne pourraient être efficacement mises en œuvre. En d'autres termes, l'accent sera mis sur les projets exigeant la collaboration pour garantir leur succès, tels que les observatoires qui doivent être limités pour renforcer leur impact et visibilité.
4. Les projets qui seraient mis en œuvre devront pouvoir compter sur une forte capacité démonstrative et un intérêt significatif au niveau transnational, de sorte que les

résultats puissent être transférés vers d'autres zones de l'espace SUDOE et vers d'autres espaces de coopération en démontrant la haute valeur ajoutée qui a été obtenue grâce à la coopération. La priorité sera mise sur les interventions qui aborderaient des problèmes nouveaux et/ou emblématiques, intersectoriels et partagés à l'échelle transnationale.

Les modalités exactes de sélection seront définies en fonction de l'ordre de publication prévue de l'appel à projets.

2.A.6.5 Indicateurs de productivité (par priorité d'investissement) (PI 6d).

Tableau 17: indicateurs de productivité communs et spécifiques du programme (PI 6d)

Identification	Indicateur	Unité de mesure	Valeur prévue (2023)	Source de données	Fréquence des rapports
	Nombre d'outils et modèles développés pour l'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la qualité écologique des espaces du SUDOE	Nombre d'outil	12	Rapport portant sur l'avancée des projets	Annuel